RAPPORT ANNUEL 2025

Prix et qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



FOREZ-EST
communauté de communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Présentation

La Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est) a été créée le 1er janvier 2017. Elle est issue du regroupement des anciennes Communautés de Communes de Feurs en Forez, Collines du Matin, Balbigny, de 9 communes de Forez en Lyonnais et de 7 communes du Pays de Saint-Galmier.
Ce nouvel EPCI fut composé de 49 communes.

Au 1er janvier 2018, le périmètre de la CC Forez-Est a évolué. 7 des 9 communes de l'ex-Communauté de Communes de Forez en Lyonnais ont quitté la collectivité pour intégrer la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Depuis le 1er janvier 2018, le territoire de la CC Forez-Est regroupe 42 communes. En 2025, la CC Forez-Est compte 64 654 habitants (population municipale INSEE 2022).

Territoire concerné et population desservie



Créée par arrêté du 29 septembre 2016,
la **Communauté de Communes de Forez-Est**
compte au 1er janvier 2025 :

42 communes adhérentes

64 654 habitants
(Population municipale INSEE 2022)

553 km²
de territoire intercommunal

Densité
117 hab. / km²

Typologie d'habitat
« Mixte-rural »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

La compétence déchets

La CC Forez-Est a pour compétence la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
En 2025, les habitants ont produit **37 622 tonnes de déchets ménagers et assimilés**.
Soit **582 kg/hab**. La CC Forez-Est valorise près de **67%** du gisement total des déchets ménagers et assimilés collectés.

➢ La collecte

Un schéma directeur de collecte a été validé par les élus communautaires. A fin 2026, les communes situées en zone « montagneuse » seront desservies exclusivement en apport collectif pour tous les flux de déchets. Progressivement, sur ces communes, toutes les poubelles individuelles (ou de regroupement) sont retirées au profit de conteneurs d'apport collectif. Les communes situées en zone de « plaine » seront desservies majoritairement en porte-à-porte pour les ordures ménagères résiduelles et les matières recyclables (emballages et papiers en mélange). L'évolution du schéma de collecte est consultable sur le SIG déchets (www.forez-est.fr).

Schéma de ramassage attendu à fin 2026



Zone « montagne » (Apport collectif)





Zone plaine (Porte-à-porte)

Zone plaine (Porte-à-porte majoritairement avec quelques secteurs en apport collectif)

➢ Le traitement

Les **déchets recyclables** collectés sont expédiés vers des filières de recyclage ou de valorisation agréées. Les **déchets non valorisables** sont évacués dans une **Installation de stockage de déchets Non Dangereux** (ISDND) ou en unité de valorisation énergétique (UVE).
Les usagers concernés par le service de collecte et traitement des déchets mis en place par la CC de Forez-Est sont les producteurs de déchets ménagers et assimilés.

Pour la compétence de gestion et valorisation des déchets, la CC Forez-Est possède 3 règlements spécifiques :

- Le règlement de facturation (REOM)
- Le règlement des déchèteries
- Le règlement de collecte

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Indicateurs techniques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les OMR sont les déchets produits au quotidien par les ménages et collectés en mélange (poubelle ordinaire). Le périmètre concerné par le service s'étend sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

Fin 2025, **74% des habitants sont desservis en porte-à-porte (47974 habitants). 26% sont rattachés à des points d'apport collectif (16680 habitants).**

Précollecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

➢ Précollecte en porte à porte

Les OMR sont collectées dans des bacs roulants normalisés d'une capacité de 80 à 770 litres. La CC Forez-Est assure la dotation et le renouvellement de ces bacs. Ils sont numérotés et/ou pucés. Chaque type de bacs dispose d'un coloris dédié. Les OMR sont entreposées dans des bacs verts à couvercles verts, qui remplacent progressivement tous les coloris des bacs encore présents sur certaines communes du territoire. La CC Forez-Est gère en régie son parc de bacs roulants. Ce qui implique une mise à disposition des bacs auprès des usagers du service public. La collectivité assure la dotation en bacs neufs ou reconditionnés et le renouvellement du parc par la fourniture des pièces ou l'échange du bac. La dotation en bacs des maisons individuelles et des habitats collectifs est définie par la CC Forez-Est de la façon suivante :

Composition foyer	OMR
1-2 personnes	80L
3-4 personnes	140L
5 personnes et plus	240L
Habitat collectif (poubelles collectives)	360L-770L

Au 31 décembre 2025, la CC Forez-Est dispose d'un parc de **20 313 bacs OMR** en place sur son territoire.

En 2025, **2 573 bacs ont été distribués.**

1 000 bacs ont été restitués.



Bacs OMR	Distribués	Restitués
80 L	994	213
140 L	508	240
240 L	259	362
360 L	200	132
770 L	92	53
TOTAL	**2573**	**1000**

➢ Précollecte en apport collectif

200 conteneurs d'apport collectif destinés à la collecte des OMR sont implantés sur le territoire de la CC Forez-Est. Selon les emplacements, il s'agit de conteneurs aériens, enterrés ou semi-enterrés.

Territoire	Nombre de conteneurs OMR			
	Semi-enterrés	Enterrés	Aériens	Total
TOTAL	150	48	2	**200**







Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

➢ Collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte (PAP)

La collecte en PAP est effectuée par la société SUEZ Environnement. La collecte en PAP est un mode d'organisation dans lequel un bac roulant est affecté à un usager ou un groupe d'usagers identifiés et dont le point d'enlèvement des déchets est situé en bordure de voie publique au plus proche du circuit de collecte dans la limite des contraintes techniques et de sécurité du service de collecte.
Les fréquences varient de C0,5 (tous les 15 jours) à C1 (une collecte par semaine) et C2 (2 collectes hebdomadaires) en fonction des communes et des secteurs pour certaines communes. Elles sont adaptées en fonction de la typologie d'habitat et de la densité urbaine. Les horaires de collecte en porte-à-porte sont variables suivant les secteurs géographiques : entre 2h et 18h (collecte matinale et en journée).

6 673 tonnes d'OMR ont été collectées en porte-à-porte en 2025.



Collecte OMR en porte-à-porte		
Quantités (en tonnes)	2024	8 726
	2025	**6 673**
Evolution %		-23%

➢ Collecte des ordures ménagères résiduelles en apport collectif (AC)

La collecte en AC est un mode d'organisation de la collecte dans lequel un contenant de grand volume est mis librement ou non à la disposition des usagers ou d'un groupe d'usagers identifiés. Ces points peuvent être enterrés ou semi-enterrés. Les habitants desservis par ce type d'équipements sont dotés d'un badge d'accès aux conteneurs qui leur permet de déverrouiller le tambour et de déposer les OMR en sacs d'un volume maximal de 50 litres.
La collecte en AC est effectuée par la société SUEZ Environnement sur les communes concernées.

Les fréquences de collecte varient d'un point d'apport collectif à l'autre. Le prestataire organise librement ses tournées de vidages en fonction du taux de remplissage des conteneurs, avec une contrainte de maintien en toutes circonstances d'une capacité d'accueil suffisante des conteneurs.

1 952 tonnes d'OMR ont été collectées en apport collectif en 2025.



Collecte OMR en apport collectif		
Quantités (en tonnes)	2024	1 336
	2025	1 952
Evolution %		+46%

➢ Bilan tonnage global ordures ménagères résiduelles (PAP + AC)

Au total, 8 625 tonnes d'OMR ont été collectées en 2025.

	2024			2025			Evolution (%)	Ratio kg/hab/an
	Tonnage PAP	Tonnage AC	PAP + AC	Tonnage PAP	Tonnage AC	PAP + AC		
TOTAL	8 726	1 336	**10 062**	6 673	1 951	**8 625**	-14%	133

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Transfert des ordures ménagères résiduelles (OMr)

100% des OMR collectées transitent via 2 quais de transfert situés à proximité immédiate du territoire :

- Quai de transfert de Montbrison, situé au sud-ouest du territoire de la CC Forez-Est et exploité par VEOLIA PROPRETE
- Quai de transfert de Sainte Agathe-la-Bouteresse, situé au nord-ouest du territoire de la CC Forez-Est et exploité par le groupe SIVAE VAEDEC.

Les OMR sont ensuite transférées vers les exutoires pour traitement.

	TONNAGES TRANSFERES				**Tonnage total**
	Vers Borde Matin à Roche la Molière		**Vers SYTRAIVAL à Villefranche sur Saône**		
	Quai transfert Montbrison (ONYX ARA)	Quai transfert Sainte Agathe la Bouteresse (BM Environnement)	Quai transfert Montbrison (ONYX ARA)	Quai transfert Sainte Agathe la Bouteresse (BM Environnement)	
TOTAL	5 610 T	2 473 T	23 T	519 T	**8 625 T**
	65%	29%	0%	6%	

Traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr)

La CC Forez-Est procède à l'élimination des déchets ultimes de son territoire en partie par enfouissement avec valorisation de biogaz sur l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND) de Roche la Molière. Cette installation est exploitée par la société SUEZ.

8 083 tonnes d'OMR collectées en 2025 **ont été traitées sur le site de SUEZ Borde Matin à Roche-la-Molière** (-20% par rapport à 2024).

Par l'intermédiaire d'une convention signée avec le SYTRAIVAL, la CC Forez-Est a traité **542 tonnes d'OMR** en unité de valorisation énergétique à Villefranche-sur-Saône.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Biodéchets

Sur le territoire de la CC Forez-Est, le tri à la source généralisé s'articule autour de plusieurs solutions complémentaires, par le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets (développement du compostage individuel et partagé) et de la collecte séparée des déchets alimentaires. La CC Forez-Est a mis en place une collecte séparée à travers le déploiement d'abris-bacs et de bacs dans les centres-bourgs des 6 centralités (habitat dense et collectif). La CC Forez-Est a lancé un marché pour :

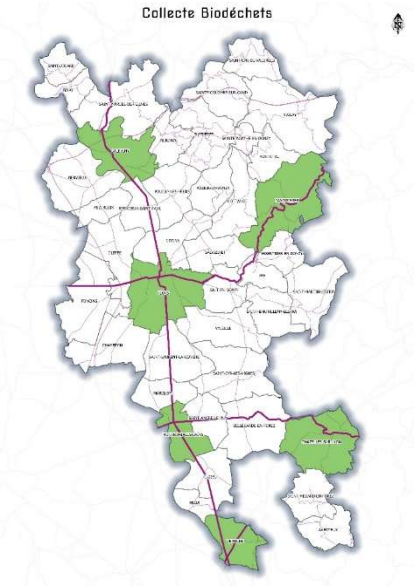


- La collecte des biodéchets
- La prestation de lavage des bacs et des abris bacs
- Le traitement des biodéchets

Précollecte des biodéchets

Chaque habitant concerné par la collecte est équipé d'un kit de démarrage composé d'un bioseau de 7L, d'une dizaine de sacs (type kraft) et d'un guide spécifique qui résume les modalités de fonctionnement et les consignes de tri. Dans les centres-bourgs des 6 communes, **63 points d'apport collectif** sont implantés. Chaque point est composé d'un abri-bac en métal avec un système de trappe et pédale d'ouverture, sans contrôle d'accès. A l'intérieur de chaque abri-bac, un bac 240L de type « 3 roues » pour faciliter la manutention du collecteur.
Les petits producteurs professionnels qui bénéficient de la collecte sont desservis en porte-à-porte. La CC Forez-Est met à disposition des bacs individuels (80L, 140L ou 240L). Un professionnel est doté d'un seul bac, et d'un volume maximal de 240L. Les consignes de tri seront identiques à celles des ménages. **115 professionnels** (écoles, maisons de retraites, professionnels du métier de bouche) ont bénéficié d'une collecte en porte-à-porte pour les déchets alimentaires.

Collecte des biodéchets



La prestation de collecte est effectuée par VAEDEC SIVAE. La collecte concerne les ménages (logements individuels et collectifs) et quelques professionnels dont la production de biodéchets est inférieure à 5 tonnes/an.
La collecte est effective pour les usagers des centres-bourgs de 6 centralités selon un zonage (périmètre géographique) bien défini par la CC Forez-Est. Les communes concernées sont : Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Montrond-les-Bains, Panissières et Veauche.
La collecte des bacs / abri-bacs se fait avec des fréquences de collecte variables en fonction de la saisonnalité. Les fréquences de collecte minimum sont présentées ci-après :

- 1 fois par semaine toute l'année pour les bacs individuels
- 1 fois par semaine du 1er octobre au 30 avril pour les abri-bacs
- 2 fois par semaine du 1er mai au 30 septembre pour les abri-bacs

Une prestation de lavage des bacs est couplée à chaque collecte. Les abris bacs sont lavés une fois par mois.

En 2025, la CC Forez-Est a collecté **387 tonnes de biodéchets (+3% par rapport à 2024)**.

		Total 2025	Répartition
Quantités (en tonnes)	Ménages	249	64%
	Professionnels	138	36%
Total		**387 tonnes**	**100%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

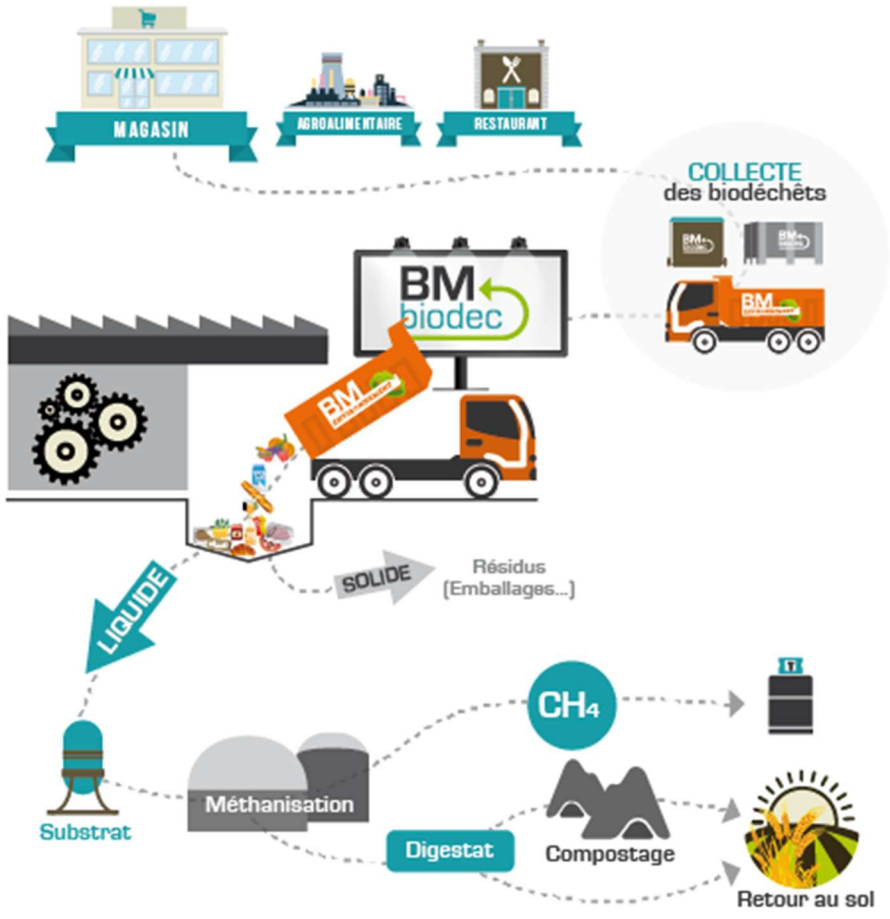
Tri, transfert des biodéchets

Le groupe VAEDEC SIVAE assure la prestation de tri et transfert des biodéchets. A l'issue des collectes, les biodéchets sont prétraités sur le site de Sainte-Agathe-la-Bouteresse où ils sont triés mécaniquement et transformés en substrat alimentaire. Ils sont ensuite pompés par des citernes de 30 tonnes et orientés vers la méthanisation.

Traitement des biodéchets

Les biodéchets collectés sur le territoire de la CC Forez-Est sont transportés pour être traités sur des unités de méthanisation locales (St-Cyr-les-Vignes, Montbrison, Verrières-en-Forez et Roanne).
Les refus de tri du process (principalement les emballages ou erreur de tri contenu dans le flux) sont emmenés sur une filière de valorisation énergétique à Bourgoin-Jallieu. Le tonnage exact fait l'objet de caractérisations précises en début de service.

		TOTAL 2025	Répartition
Quantités traitées (en T)	Biodéchets	364	94%
	Refus	23	6%
		387 tonnes	**100%**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Les recyclables secs (emballages/papiers)

Les emballages recyclables et papiers sont des déchets pouvant faire l'objet d'une valorisation matière. Ce sont :

- Les flacons et bouteilles en plastique ;
- Les cartonnettes, briques alimentaires ;
- Les emballages métalliques (canettes, barquettes en aluminium, boîtes de conserve…) ;
- Tous les papiers.

Les emballages ménagers recyclables et papiers sont collectés en mélange (multi flux).

56% des habitants sont desservis en porte-à-porte.

44% sont desservis en apport collectif.

Précollecte des recyclables secs

➢ Précollecte en porte-à-porte

Les recyclables sont collectés dans des bacs roulants normalisés d'une capacité de 140 à 770 litres. La CC Forez-Est assure la dotation et le renouvellement de ces bacs. Chaque usager doit pouvoir identifier son bac au travers d'un numéro spécifique indiqué sur la cuve. Les déchets ménagers recyclables secs sont entreposés dans des bacs gris à couvercles jaune. La CC Forez-Est gère en régie son parc de bacs roulants. La dotation en bacs des maisons individuelles et des habitats collectifs est définie par la CC Forez-Est de la façon suivante :



Composition foyer	Emballages et Papiers
1-2 personnes	140L
2-3 personnes	240L
3 personnes et plus	360L
Habitat collectif (poubelles collectives)	360L-770L (operculés)

Au 31 décembre 2025, la CC Forez-Est dispose d'un parc de **16 410 bacs** pour la collecte sélective des recyclables.

En 2025, **1046 bacs ont été distribués.**

708 bacs ont été retirés.

BACS CS	BACS DISTRIBUES SUR 2025	BACS RESTITUES SUR 2025
140 L	169	234
240 L	459	277
340 L	283	149
770 L	135	48
TOTAL	**1046**	**708**

➢ Précollecte en apport collectif

274 conteneurs d'apport collectif destinés à la collecte des recyclables sont implantés sur le territoire de la CC Forez-Est. Depuis 2021, la collectivité procède au déploiement de la collecte sélective en apport collectif. Ainsi, des communes jusqu'alors collectées en porte à porte sont dotées de conteneurs d'apport collectif semi-enterrés ou enterrés en remplacement des bacs individuels.

Nombre de conteneurs			
Aériens	Semi-enterrés	Enterrés	Total
64	151	59	**274**







Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Collecte sélective des recyclables secs

➢ Collecte sélective en porte-à-porte (PAP)

La collecte en PAP est un mode d'organisation dans lequel un bac roulant est affecté à un usager ou un groupe d'usagers identifiés et dont le point d'enlèvement des déchets est situé en bordure de voie publique au plus proche du circuit de collecte dans la limite des contraintes techniques et de sécurité du service de collecte.
La collecte sélective des recyclables est assurée en PAP sur plusieurs communes ou secteurs du territoire. La collecte est effectuée par la société SUEZ Environnement.
La collecte sélective en PAP s'effectue tous les 15 jours (C0,5).
Les horaires de collecte en PAP sont variables suivant les secteurs géographiques : entre 2h et 18h (collecte matinale et en journée).

2 618 tonnes de recyclables ont été collectées en porte-à-porte en 2025.



Collecte sélective en porte-à-porte		
Quantités (en tonnes)	2024	2 278
	2025	**2 618**
Evolution %		+ 15%

➢ Collecte sélective en apport collectif (AC)

La collecte en apport collectif est un mode d'organisation de la collecte dans lequel un contenant de grand volume est mis librement ou non à la disposition des usagers ou d'un groupe d'usagers identifiés. Ces points peuvent être enterrés, semi-enterrés ou aériens.
La collecte sélective des recyclables (emballages et papiers en mélange) est assurée en apport collectif sur plusieurs communes et secteurs du territoire. La collecte en apport collectif est effectuée par la société SUEZ Environnement.
Les fréquences de collecte varient d'un point d'apport collectif à l'autre. Le prestataire organise librement ses tournées de vidages en fonction du taux de remplissage des conteneurs, avec une contrainte de maintien en toutes circonstances d'une capacité d'accueil suffisante des conteneurs.

1 459 tonnes de recyclables ont été collectées en apport collectif en 2025.



Collecte sélective en apport collectif		
Quantités Collectées (en tonnes)	2024	1 459
	2025	1 459
Evolution %		

➢ Bilan tonnage global collecte sélective (PAP + AC)

4 077 tonnes de recyclables ont été collectées sur l'année 2025 (PAP + AC).
Soit près de **9% de plus qu'en 2024**.

	2024			2025				Evolution (%)
	Tonnage PAP	**Tonnage AC**	**PAP + AC**	**Tonnage PAP**	**Tonnage AC**	**PAP + AC**	**kg/an/hab**	
TOTAL	2 278	1 459	**3 737**	2 618	1 459	**4 077**	63	+9%

Transfert des recyclables secs

La quasi-totalité des tonnages de recyclables collectés sur le territoire de la CC Forez-Est transite via le quai de transfert de Montbrison, exploité par la société VEOLIA PROPRETE.

Seuls quelques vidages sont effectués en direct au centre de tri de Firminy, selon un planning prédéfini, en vue des prélèvements pour les caractérisations des tonnes entrantes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

	Quai transfert Montbrison	Vidages directs Centre de tri Firminy
Tonnages transférés	**3 978 T**	**99 T**
Total collecté	**98%**	**2%**

Tri des recyclables secs (hors verre)

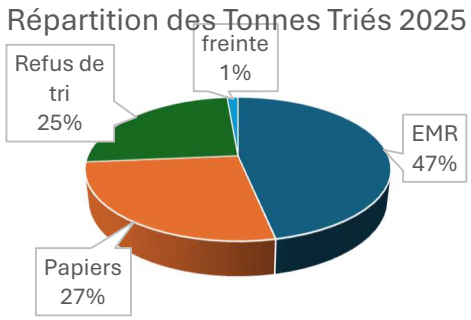
L'extension des consignes de tri a été mise en place au 1er janvier 2023 sur le territoire de la CC Forez-Est. Elle s'est associée dans un projet commun avec d'autres organisations territoriales voisines (Saint Etienne Métropole, Loire Forez Agglomération, CC du Pilat Rhodanien, le SICTOM du Velay Pilat et la CC des Monts du Lyonnais) dans la réhabilitation du centre de tri des recyclables basé à Firminy. Ce centre de tri est entré en service au cours du dernier trimestre 2023. L'exploitation est actuellement confiée à TRIVALLOIRE (filiale SUEZ Environnement) dans le cadre d'un contrat de concession. A la fin du contrat, le centre de tri revient au groupement des EPCI. En 2025, **4067 tonnes de recyclables** en provenance de la CC Forez-Est ont été triées en centre de tri.

➢ Tonnages triés

En sortie de chaîne de tri, les flux de matériaux sont les suivants :

- **1899 tonnes** d'Emballages Ménagers Recyclables (EMR)
- **1 095 tonnes** de papiers
- **1017 tonnes** de refus de tri (hors freinte)

Tonnes triées	2024	2025	Evolution %
EMR	2085	1899	-9 %
Papiers	1213	1095	-10 %
Refus de tri + freinte	913	1073	18 %
TOTAL	**4211**	**4067**	**-3 %**



➢ Tonnages expédiés chez les repreneurs

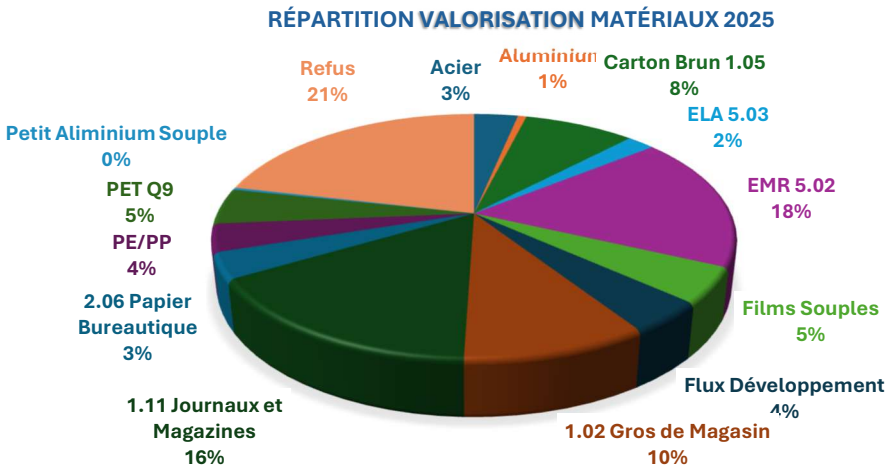
Dans le cadre de la signature du contrat CITEO Emballages, la CC Forez-Est a effectué un choix de reprise des matériaux en sortie de centre de tri avec l'**option « filières »** pour l'ensemble des matériaux : **acier, aluminium, plastiques, verre, carton (5.02), ELA (5.03) et cartons de déchèteries (1.05).**

Avec le passage à l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2023, les matériaux plastiques sont repris par deux repreneurs distincts : VALORPLAST et CITEO. Ainsi, la reprise des matériaux triés sur le territoire de la CC Forez-Est au cours de l'année 2025, s'est effectuée comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Du 01/01/2025 au 31/12/2025		
Matériaux	**Reprise matière**	**Repreneurs**
Acier	Option « Filières »	ARCELOR MITTAL
Aluminium		AFFIMET
Flaconnages plastique		VALORPLAST
Plastique Flux développement		CITEO DEVELOPPEMENT
Verre		VERALLIA
Carton (5.02)		REVIPAC
Carton déchèteries (1.05)		
Briques alimentaires (ELA 5.03)		

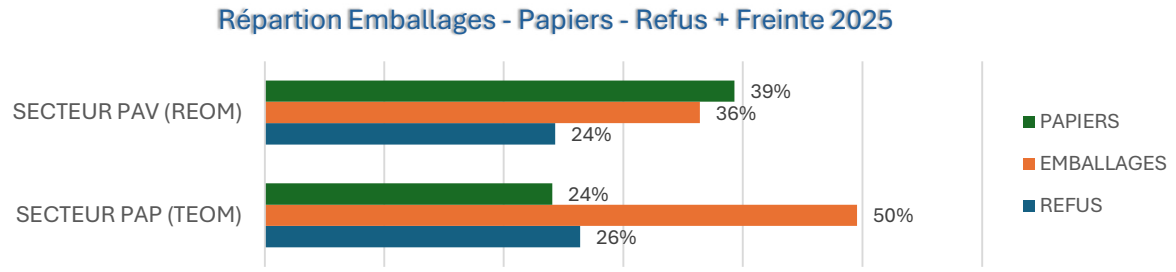
2009 tonnes de matériaux d'emballages expédiées vers les repreneurs.
1 182 tonnes de papiers expédiées vers les papetiers en vue d'un recyclage en papier journal.
406 tonnes de refus de tri évacuées en enfouissement à Roche-la-Molière (42).
460 tonnes de refus de tri évacuées en incinération à Bourgoin Jallieu (38) et Bayet (03).
56 tonnes de freinte (perte matière au centre de tri).



➢ Bilan des caractérisations 2025

23 caractérisations ont été faites sur le centre de tri de Firminy :

- 14 sur le secteur collecte en porte à porte
- 9 sur le secteur collecte en points d'apports collectifs



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Verre

Les déchets recyclables en verre, collectés séparément, sont des déchets pouvant faire l'objet d'une valorisation matière. Ce sont : les bouteilles, bocaux et pots en verre, débarrassés des bouchons et couvercles. Le périmètre concerné par le service s'étend sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

Précollecte du verre

235 conteneurs d'apport collectif sont implantés sur le territoire en fin d'année 2025.

Nombre de conteneurs				Ratio hab/conteneur
Aériens	Semi-enterrés	Enterrés	TOTAL	
143	69	23	**235**	275





Collecte du verre en apport collectif

La collecte en apport collectif est un mode d'organisation de la collecte dans lequel un contenant de grand volume est mis librement ou non à la disposition des usagers ou d'un groupe d'usagers identifiés. Les conteneurs peuvent être enterrés, semi-enterrés ou aériens.
La collecte du verre est assurée par la société MINERIS sur l'ensemble du territoire de la CC Forez-Est.
Les fréquences de collecte varient d'un point d'apport collectif à l'autre. Le prestataire organise librement ses tournées de vidages en fonction du taux de remplissage des conteneurs.

2 237 tonnes de verre ont été collectées en 2025, soit **0,58% de plus qu'en 2024**.



Verre		
Quantités (en tonnes)	2024	2 224
	2025	2 237
Evolution %		+0,58%
Ratio (kg/hab/an)		35

Tri, transfert du verre

Le verre est transporté sur le centre de tri et de transfert exploité par la société VERRALIA - SIBELCO à Saint Romain le Puy.

Traitement du verre

Débarrassé des impuretés et transformé en calcin, le verre est ensuite évacué vers le repreneur Saint Gobain Emballages (VERRALIA) à Saint-Romain -le-Puy. Dans le cadre du contrat de reprise option « filières » signé par la CC Forez-Est avec VERRALIA, 2 237 tonnes de verre ont été envoyées chez ce repreneur pour recyclage au cours de l'année 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Cartons des professionnels

La CC Forez-Est organise une collecte de cartons en porte-à-porte pour les petits commerçants des centres-bourgs des 6 centralités selon un périmètre défini (Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Montrond-les-Bains, Panissières et Veauche). Il s'agit principalement de commerçants qui n'ont pas la possibilité de stocker facilement les cartons. Aucun contenant n'est utilisé pour la collecte des cartons des petits producteurs non ménagers. Les cartons sont déposés en vrac sur des points de collecte (généralement devant le commerce), sur le domaine public. Ils doivent être pliés (aplatis) et exempts de toute autre matière (polystyrène…). La CC Forez-Est a souhaité réserver la collecte à une structure d'insertion. Elle est assurée une fois par semaine par la ressourcerie des Monts du Lyonnais située à Saint-Symphorien-sur-Coise. La collecte est assurée à l'aide d'un fourgon 20m^3 et d'un équipage composé d'un chauffeur et d'un ripeur.

Communes	Tonnage (tonne)
Chazelles sur Lyon	79
Feurs	93
Balbigny	21
Panissières	12
Montrond les Bains	32
Veauche	39
Total	**276**

Cartons		
Quantités (en tonnes)	2024	263
	2025	**276**
Evolution %		+5%



276 tonnes de cartons ont été collectées sur les 6 communes en 2025

Transfert des cartons des professionnels

Les cartons collectés chez les professionnels sont évacués, selon leur provenance, sur 3 sites distincts :

- **Dépôt de la Ressourcerie des Monts du Lyonnais** à Saint-Symphorien-sur-Coise**.**
 Une partie des cartons collectés sur les communes de Montrond les Bains, Chazelles sur Lyon et Veauche est transférée sur le site de la Ressourcerie des Monts du Lyonnais à Saint Symphorien sur Coise. Les cartons sont mis en balles puis récupérés en semi-remorque par la Société SML Recyclage, basée à Saint Symphorien sur Coise, qui propose une filière de valorisation « directe » vers une papeterie.
- **Déchèterie de Chazelles sur Lyon**
 L'autre partie des cartons collectés sur les communes de Montrond les Bains, Chazelles sur Lyon et Veauche est vidée dans une benne « cartons » à la déchèterie de Chazelles sur Lyon. La benne « cartons » est ensuite évacuée par la Sté SERMACO sur son centre de transfert à La Ricamarie.
- **Déchèterie de Feurs**
 Les cartons collectés sur la commune de Feurs sont évacués dans une benne « cartons » de la déchèterie de Feurs puis transférés par la Société SERMACO sur son centre de transfert à La Ricamarie pour y être mis en balles.
- **Déchèterie d'Epercieux Saint Paul**
 Les cartons collectés sur les communes de Panissières et Balbigny sont évacués dans une benne « cartons » de la déchèterie d'Epercieux Saint Paul puis transférés par la Société SERMACO sur son centre de transfert à La Ricamarie pour y être mis en balles.

Recyclage des cartons des professionnels

Les cartons mis en balles au dépôt de la ressourcerie des Monts du Lyonnais sont récupérés par la société SML Recyclage située à Saint-Symphorien-sur-Coise. SML propose une filière de valorisation directe vers une papeterie. Les cartons évacués via les déchèteries de la CC Forez-Est sont pris en charge par la société SERMACO. Ils sont ensuite évacués chez les repreneurs pour recyclage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Textiles

Les déchets textiles regroupent les vêtements, les chaussures, les articles de maroquinerie, les peluches, le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux…). Le périmètre concerné par le service s'étend sur l'ensemble du territoire.

Pré collecte des textiles

La collecte des textiles est effectuée en apport collectif.

65 points d'apport collectif sont implantés sur le territoire de la CC Forez-Est.

Soit un ratio de **995 habitants par conteneur**.



Collecte des textiles

La CC Forez-Est a signé en 2021 une convention avec LE RELAIS, acteur de l'économie sociale et solidaire et opérateur du secteur de la collecte et la valorisation des textiles.

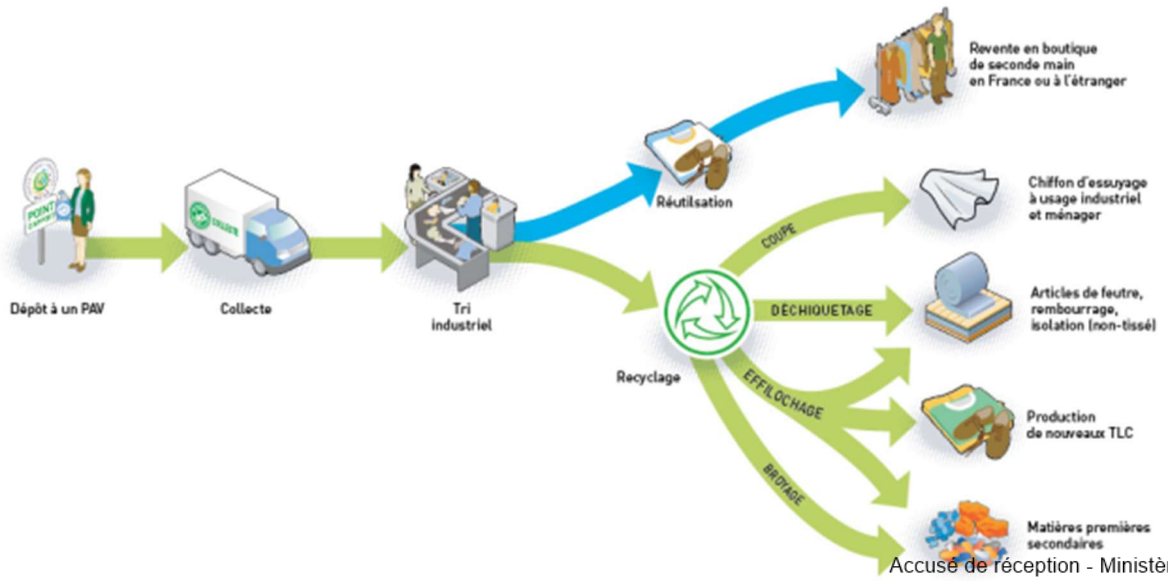
Les fréquences de collecte varient d'un point d'apport collectif à l'autre. Le prestataire organise librement ses tournées de vidages en fonction du taux de remplissage des conteneurs, avec une fréquence minimale de vidage d'une fois par semaine.

252 tonnes de textiles ont été collectées en 2025.

Textiles		
Quantités (en tonnes)	2024	234
	2025	**252**
Evolution %		8%
Ratio (kg/hab/an)		4

Transfert et recyclage des textiles

Une fois collecté, le textile est acheminé vers le centre de tri de Pélussin (42). Selon leur état, les textiles collectés sur le territoire de la CC Forez-Est pourront être réemployés, valorisés sous différentes formes ou éliminés s'ils ne sont pas récupérables.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Gestion des déchèteries

5 déchèteries sont réparties sur le territoire de la CC Forez-Est.

La déchèterie est un service de proximité en apport volontaire qui accueille certains déchets apportés par les usagers, après un tri à la source en vue de leur traitement et leur valorisation. La déchèterie est un dispositif complémentaire au système de collecte traditionnelle des ordures ménagères et assimilés qui ne peuvent être collectées dans le cadre de la collecte ordinaire en raison de leur nature, de leur volume, de leur dangerosité, de leur quantité ou encore de leur poids. La déchèterie est un équipement réglementé (ICPE).
La référence en milieu rural est de 1 déchèterie pour 10 000 habitants. Ainsi, 6 déchèteries seraient nécessaires selon cette référence.
Cependant, 5 communes du sud du territoire de la CC Forez-Est, représentant près de 15 000 habitants, ont accès à certaines déchèteries de Saint-Etienne-Métropole via la signature d'une convention.



Nombre de déchèteries	Lieu	Population desservie	Gestion du haut de quai	Gestion du bas de quai	Accueil des professionnels
5 déchèteries	Epercieux-Saint-Paul	64 654 (12 931 hab. / site)	Régie	Prestation : Sté SERMACO	Oui
	Panissières				Oui
	Feurs				Oui
	Chazelles-sur-Lyon				Oui
	Montrond-les-Bains				Oui

Gestion du haut de quai des déchèteries

La gestion du haut de quai des 5 déchèteries est effectuée en régie.

15 agents assurent le gardiennage (soit 12 équivalents temps pleins).

Les déchèteries de la CC Forez-Est ont une amplitude d'ouverture hebdomadaire de 40,5 heures (sauf pour la déchèterie de Panissières : 30 heures/semaine). Les horaires d'ouverture sont les suivants :

	Déchèteries *Feurs Chazelles-sur-Lyon Montrond-les-Bains Epercieux-Saint-Paul*
Lundi	14h00-17h30
Mardi	08h30-12h00 et 14h00-17h30
Mercredi	08h30-12h00 et 14h00-17h30
Jeudi	08h30-12h00 et 14h00-17h30
Vendredi	08h30-12h00 et 14h00-17h30
Samedi	08h30-17h30 (sans interruption)

	Déchèterie *Panissières*
Lundi	14h00-17h30
Mardi	14h00-17h30
Mercredi	14h00-17h30
Jeudi	14h00-17h30
Vendredi	08h30-12h00 et 14h00-17h30
Samedi	08h30-17h30 (sans interruption)

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Conditions d'accès

Sont autorisés à accéder aux 5 déchèteries de la CC Forez-Est :

- Les particuliers résidant dans l'une des 42 communes membres de la CC Forez-Est, gratuitement et sans limitation de volume.
- Les professionnels dont le siège social se situe sur l'une des 42 communes de la CC Forez-Est.
- Les services techniques des 42 communes de la CC Forez-Est gratuitement et sans limitation de volume.

Sont autorisés à accéder à la déchèterie de Montrond-les-Bains dans le cadre d'une convention signée avec Loire Forez Agglomération (LFA) :

- Les particuliers de 4 communes membres de LFA : Boisset-lès-Montrond, Chalain-le-Comtal, Magneux-Haute-Rive et Unias.

Sont autorisés à accéder à la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon par convention signée avec la CC des Monts du Lyonnais (CCMDL) :

- Les particuliers de 14 communes membres de la CCMDL sans limitation de volume : Aveize, Chevrières, Châtelus, Grammond, Maringes, Saint-Denis-sur-Coise, Viricelles, Virigneux, Meys, Grézieu-le-Marché, Pomeys, Sainte-Foy-l'Argentière, Saint-Symphorien-sur-Coise et Haute Rivoire.
- Les professionnels dont le siège social se trouve sur l'une des 14 communes membres de la CCMDL : Aveize, Chevrières, Châtelus, Grammond, Maringes, Saint-Denis-sur-Coise, Viricelles, Virigneux, Meys, Grézieu-le-Marché, Pomeys, Sainte-Foy-l'Argentière, Saint-Symphorien-sur-Coise et Haute Rivoire.
- Les services techniques de 14 communes de la CCMDL : Aveize, Chevrières, Châtelus, Grammond, Maringes, Saint-Denis-sur-Coise, Viricelles, Virigneux, Meys, Grézieu-le-Marché, Pomeys, Sainte-Foy-l'Argentière, Saint-Symphorien-sur-Coise et Haute Rivoire.

L'accès aux déchèteries est limité aux véhicules de longueur inférieure ou égale à 2,25 mètres et de PTAC inférieur à 3,5 tonnes. L'accès est également limité pour les professionnels : ils doivent se procurer, auprès de la CC Forez-Est, une carte d'accès prépayée à la déchèterie. Ci-dessous la grille tarifaire pour les professionnels (y compris professionnels et services techniques des 14 communes de la CCMDL mentionnées dans la convention) :

GRILLE TARIFAIRE POUR LES PROFESSIONNELS	
Carte d'accès renouvelable (10m^3)	220€
Ferrailles	Gratuit
Cartons	Gratuit

1 passage dans la limite de **3m^3/jour**.

Les Déchets Diffus Spécifiques, l'amiante lié, les pneus et les DEEE des professionnels ne sont pas admis. Un contrôle d'accès par lecteur de plaque d'immatriculation est effectif sur la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon.

Fréquentations

Les habitants des 42 communes de la CC Forez-Est peuvent se rendre indifféremment sur l'une ou l'autre des 5 déchèteries. La fréquentation relevée sur chaque déchèterie est la suivante :

Déchèteries	2024		2025		Evolution	Saisie des entrées
	Nb d'entrées	Professionnels	Nb d'entrées	Professionnels		
Epercieux-Saint-Paul	47 909	0.7%	47 344	0.5%	**-1%**	Manuelle
Panissières	26 693	0.4%	29 737	1%	**11%**	Manuelle
Feurs	59 504	4.8%	62 147	3%	**4%**	Manuelle
Chazelles-sur-Lyon	41 288	6%	37 267	6%	**-10%**	Informatisée
Montrond-les-Bains	38 396	2%	40 407	1%	**5%**	Manuelle
TOTAL	**213 787**	**3%**	**216 902**	**2%**	**1%**	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Gestion du bas de quai des déchèteries

La gestion du bas de quai des déchèteries est assurée par la société SERMACO basée à La Ricamarie. La gestion du bas de quai des déchèteries concerne la mise à disposition de bennes, l'évacuation et le traitement des déchets.
52 bennes ont été mises en place mensuellement en 2025, dont 7 bennes de réserve (en bleu) :

Déchèterie	Carton Benne 30m³	Métaux Benne 30m³	Inertes Benne 10m³	Bois Benne 30m³	DIB Benne 30m³	Déchets verts Benne 30m³	Plâtre Benne 10 m³	Amiante Benne 20 m³	TOTAL
Epercieux-Saint-Paul	2*	1 + 2	1	1 + 1	2	2	1		13
Panissières	2	1	1	1	2		1		8
Feurs	1	1	2	1	2 + 1	2	1 (20 m³)	1	12
Chazelles sur Lyon	1 + 1	1	1	1 + 1	1	2			9
Montrond-les-Bains	1	1	1	1	2 + 1	3			10
TOTAL	**8**	**7**	**6**	**7**	**11**	**9**	**3**	**1**	**52**

➢ Compactage

1 260 interventions de compactage de bennes ont été effectuées au cours de l'année 2025.
Chaque passage de Packmat permet d'économiser en moyenne un à deux transports de bennes.



➢ Transport des déchets vers les exutoires

Les déchets collectés sur les cinq déchèteries sont transportés vers différents exutoires. L'utilisation par le prestataire d'un camion remorque permet de n'utiliser qu'un véhicule pour le transport de deux bennes et de diviser par deux les émissions de CO2. En 2025, le prestataire a effectué **3 668 rotations de bennes**.

Déchèterie	Nombre de rotations 2025								
	Carton Benne 30m³	Métaux Benne 30m³	Inertes Benne 10m³	Bois Benne 30m³	DIB Benne 30m³	Végétaux Benne 30m³	Plâtre Benne 10 m³	Amiante Benne 20 m³	TOTAL
Epercieux-Saint-Paul	145	55	104	151	234	280	28		997
Panissières	45	26	36	68	92		19		286
Feurs	181	30	87	145	251	339	31	11	1 075
Chazelles-sur-Lyon	130	32	105	129	170				566
Montrond-les-Bains	84	35	76	111	139	299			744
TOTAL	**585**	**178**	**408**	**604**	**886**	**918**	**78**	**11**	**3668**
Evolution 2024/2025	14%	8%	3%	11%	2%	2%	-4%	-27%	5%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

➢ Sites et modes de traitement

Matériaux	Localisation unité de traitement	Mode de traitement
Cartons	Centre de tri SERMACO - LA RICAMARIE (42) SUEZ RV Centre Est - FIRMINY (42)	Mise en balles puis valorisation matière
Déchets verts	ELYA & CO - SAINT LAURENT LA CONCHE (42)	Compostage (valorisation matière)
	Broyage plateformes CC Forez-Est	Co-compostage Exploitations agricoles de proximité
Tout venant	Centre de tri SERMACO - LA RICAMARIE (42) SATROD BORDE MATIN - ROCHE LA MOLIERE (42)	Surtri puis enfouissement (60%), valorisation matière (33%) et CSR (7%)
Gravats	Centre de tri SERMACO - LA RICAMARIE (42)	Surtri puis réemploi (remblai)
Ferraille	Centre de tri SERMACO - LA RICAMARIE (42)	Surtri puis valorisation matière
Bois	Centre de tri SERMACO - LA RICAMARIE (42)	Préparation et broyage Valorisation matière ou énergétique (Combustibles ou fabrication de panneaux)
Plâtre	PLACO PLATRE – CHAMBERY (73) SINIAT – CARPENTRAS (84)	Valorisation matière
Amiante lié	SATROD BORDE MATIN - ROCHE LA MOLIERE (42)	Enfouissement
Toxiques (DDM)	SARPI - LA TALAUDIERE (42)	Incinération
Piles	COREPILE	Valorisation matière
Radiographies	RHONE ALPES ARGENT ST GEORGES D'ESPERANCHE (38)	Valorisation matière
Cartouches d'impression	PRINTERREA – CHERISY (28)	Valorisation
Huiles alimentaires	ECOVALIM – ONDAINE AGRO LE CHAMBON FEUGEROLLES (42)	Valorisation énergétique Biocarburant, combustibles
Gros Electro Ménager Hors Froid	GODARD – CHENOVE (21) PRAXY CENTRE – ISSOIRE (63)	Réemploi ou recyclage Valorisation matière / énergétique Elimination en installations spécialisées
Gros Electro Ménager Froid	TERECOVAL – LA CHAMBRE (73)	
Ecrans	ENVIE 2E SUD EST – VILLEURBANNE (69)	
Ecrans plats		
Petits Appareils en Mélange	ENVIRONNEMENT RECYCLING – DOMERAT (34) SUEZ RV DEEE – FEYZIN (69)	
Lampes	ARTEMISE – VULAINES (10)	
Déchets d'Eléments d'Ameublement ABJ et Jouets	Centre de tri RDS via ECO Maison	Tri et valorisation Matière
ABJ thermiques – ASL	Centre de tri VACHER via EcoLogic	Tri et valorisation matière
Pneus	EUREC (ALIAPUR)–ST PIERRE-DE-CHANDIEU (69)	Valorisation matière
Objets pour réemploi	Ressourcerie des Monts du Lyonnais CHAZELLES-SUR-LYON (42) SAINT SYMPHORIEN SUR COISE (69) Les Anges de la Turdines (Panissières 42)	Réemploi / Revente en boutique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

➢ Quantités collectées et traitées (voir détail en annexe en fin de rapport)

21 974 tonnes de déchets ont été collectées en 2025 sur les 5 déchèteries. Il existe des mouvements de déchets d'un EPCI à l'autre du fait des ententes intercommunales (conventions d'accès déchèteries). Il est nécessaire de corriger les tonnages relevés dans le tableau en annexe pour estimer le gisement de déchets provenant des usagers de la CC Forez-Est uniquement. La déchèterie de Chazelles-sur-Lyon est fréquentée à près de 50% par les usagers de la CCMDL, **soit 2 480 tonnes à déduire**. La déchèterie de Montrond-les-Bains est fréquentée à près de 13% par les habitants de LFA, soit 515 tonnes à déduire. Certains habitants de la CC Forez-Est peuvent fréquenter les déchèteries d'Andrézieux-Bouthéon (53%), Saint-Galmier (28%) et Saint-Héand (15%), soit **2572 tonnes à ajouter**. Les usagers de la CC Forez-Est déposent donc environ **21 551 tonnes** de déchets en déchèteries.

Collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et des Lampes

Les 4 catégories constituant les DEEE ménagers sont les suivantes :

- GEM HF : gros électroménager hors secteur froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière…)
- GEM F : gros électroménager du secteur froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur…)
- Ecrans : téléviseurs ou moniteurs
- PAM : petits appareils en mélange (aspirateur, jouets électriques, outillages…)

La CC Forez-Est a signé une convention avec l'éco-organisme ECOSYSTEM pour la mise en place de la collecte sélective des DEEE et des lampes sur ses déchèteries.
Le collecteur intervenant dans le cadre de cette convention est la société ENVIE2E Loire.

➢ Quantités collectées et traitées

	Quantités collectées 2024 (Tonnes)	Quantités collectées 2025 (Tonnes)	Progression des flux 2024/2025	Nombre d'objets 2025
GEM HF	193.3	216.4	+11.9%	3 957
GEM F	107.4	111.5	+3.9%	2 054
ECRANS	37.9	42	+10.7%	4 527
PAM	230.6	259.4	+12.5%	186 637
Total	**569.1**	**629.3**	**10.3%**	**197 175**
LAMPES	3.7	2.8	-24.7%	31 750

La CC Forez-Est
a collecté en 2025 sur ses 5 déchèteries :

197 175 appareils
et 31 750 lampes



Performance 2025 – Forez-Est :	Performance filière (en kg/hab/an*)	Moyenne
9.8 Kg/hab/an 	Au niveau départemental, la performance est de :	7
	Au niveau régional, la performance est de :	7,8
	Au niveau national, la performance est de :	7.1

* Calcul sur la base du recensement INSEE 2021 (valable au 01/01/2024)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)
Collecte des Articles de Bricolage et Jardin (ABJ)
Collecte des Petits Objets – Jouets et ABJ

La CC Forez-Est a signé un Contrat Territorial de Collecte du Mobilier (CTCM) avec ECOMAISON, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour prendre en charge les obligations des professionnels du secteur de l'ameublement (fabricants, distributeurs, importateurs, agenceurs, artisans mais aussi professionnels de l'immobilier, bailleurs sociaux…) dans le cadre de la gestion des Déchets d'Eléments d'Ameublement sur le périmètre du mobilier domestique et de la literie. ECOMAISON organise également la collecte des Articles de Bricolage et de Jardin (REP ABJ) et des Jouets. Dans le cadre de cette convention, le collecteur intervenant pour ECOMAISON est la Société RDS.

2 318 tonnes ont été collectées en mélange en 2025.

Déchèteries	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Evolution %
Epercieux-Saint-Paul	454	482	6%
Panissières	395	439	11%
Feurs	594	619	4%
Chazelles-sur-Lyon	362	389	7%
Montrond-les-Bains	347	389	12
TOTAL	**2 152**	**2 318**	**8%**

Collecte des Articles de Bricolages et de Jardin Thermiques (ABJTH)
Collecte des Articles de Sport et Loisirs (ASL)

La CC Forez-Est a signé deux conventions avec ECOLOGIC pour la collecte des ABJTH et les ASL, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour prendre en charge les obligations des professionnels du secteur des ABJTH et ASL dans le cadre de la filière de responsabilité élargie aux producteurs (REP). Dans le cadre de cette convention, le collecteur intervenant pour ECOLOGIC est la société de récupération et de valorisation Vacher (SRVV).

14,69 tonnes d'ABJTH ont été collectées en 2025.

Déchèteries	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Evolution %
Epercieux-Saint-Paul	3,819	5,160	35%
Panissières	1,076	1,242	15%
Feurs		0,276	
Chazelles-sur-Lyon	3,341	4,119	23%
Montrond-les-Bains	3,126	3,893	25%
TOTAL	**11,362**	**14,690**	**29%**

21,286 tonnes d'ASL ont été collectées en 2025.

Déchèteries	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Evolution %
Epercieux-Saint-Paul	5,241	5,335	2%
Panissières	1,818	2,008	10%
Feurs	0,700	1,186	69%
Chazelles-sur-Lyon	4,696	6,976	49%
Montrond-les-Bains	5,352	5,781	8%
TOTAL	**17,807**	**21,286**	**20%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Collecte huiles alimentaires usagées (HAU)

La CC Forez-Est a signé une convention avec ECOVALIM (69) pour la collecte des HAU. ECOVALIM met à disposition des fûts sur les 5 déchèteries. Elle assure une collecte régulière et échange les fûts pleins par des fûts vides et propres puis valorise l'huile collectée. Les HAU ont un fort pouvoir énergétique et peuvent être valorisées et utilisées comme matières premières pour la fabrication de biocarburants.

5,56 tonnes d'huiles alimentaires usagées ont été collectées en 2025.

Déchèterie	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Evolution %
Epercieux-Saint-Paul	1,43	1,23	-14%
Panissières	0,86	0,95	10%
Feurs	1,48	1,48	0%
Chazelles-sur-Lyon	1,14	1,33	17%
Montrond-les-Bains	1,65	0,57	-65%
TOTAL	**6,56**	**5,56**	**-15%**

Collecte huiles minérales

La CC Forez-Est a signé une convention avec CYCLEVIA pour la collecte des huiles minérales. C'est Faure huile qui assure une collecte régulière puis traite l'huile collectée.

34 tonnes d'huiles minérales usagées ont été collectées en 2025.

Déchèterie	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Evolution %
Epercieux-Saint-Paul	6,73	8,02	19%
Panissières	4,74	4,59	-3%
Feurs	7,9	9,05	14%
Chazelles-sur-Lyon	6,41	8,06	26%
Montrond-les-Bains	3,3	4,10	24%
TOTAL	**29,08**	**33,82**	**16%**

Gestion des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)

Les déchets dangereux des ménages (DDM) sont les produits ou objets rejetés par les ménages, dont les caractéristiques (toxiques, corrosifs, explosifs…) sont de nature à engendrer un risque pour les personnes et l'environnement. Ces déchets sont collectés sur les cinq déchèteries de la CC Forez-Est où ils font l'objet d'un stockage très particulier, dans des locaux adaptés, avant leur transfert pour traitement par incinération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

➢ Déchets Dangereux des Ménages non repris par EcoDDS

La gestion de DDM non repris par EcoDDS est assurée par la société SARPI

82,73 tonnes de déchets toxiques (dont batteries) ont été collectées par SARPI en 2025 sur les 5 déchèteries.

Déchèteries	Tonnages 2024			Tonnages 2025			Evolution %
	DDM	Batteries	Total	DDM	Batteries	Total	
Epercieux-Saint-Paul	9,56	0	**9,56**	13,16	0	**13,16**	38%
Panissières	9,07	0	**9,07**	9,12	0	**9,12**	0,6%
Feurs	5,13	0	**5,13**	16,66	0	**16,66**	225%
Chazelles-sur-Lyon	11,32	2,89	**14,21**	24,29	4,95	**29,24**	106%
Montrond-les-Bains	6,14	2,44	**8,58**	11,65	2,90	**14,55**	70%
TOTAL	**41,22**	**5,33**	**46,55**	**74,88**	**7,85**	**82,73**	**78%**

➢ Déchets Dangereux des Ménages repris par EcoDDS

EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques. Cet éco-organisme travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché. La CC Forez-Est possède une convention avec EcoDDS.

81.22 tonnes de DDM ont été repris par EcoDDS en 2025.

Déchèteries	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Evolution %
Epercieux-Saint-Paul	17,10	20,62	20%
Panissières	10,50	11,69	11%
Feurs	14,00	16,66	19%
Chazelles-sur-Lyon	16,70	17,81	7%
Montrond-les-Bains	11,30	14,44	28%
TOTAL	**69,60**	**81,22**	**17%**

Collecte des piles => ECOSYSTEM depuis août 2025

La CC Forez-Est a signé une convention avec COREPILE pour la collecte des piles sur ses 5 déchèteries. COREPILE est un éco-organisme sous Agrément d'Etat qui assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs…).

9.57 tonnes de piles ont été collectées en 2025 sur les 5 déchèteries.

Déchèteries	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Evolution %
Epercieux-Saint-Paul	1,37	2,54	85%
Panissières	1,23	1,86	51%
Feurs	0,83	1,40	69%
Chazelles-sur-Lyon	1,90	2,74	44%
Montrond-les-Bains	0,72	1,03	43%
TOTAL	**6,05**	**9,57**	**58%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Collecte des toners d'impression

Dans le cadre d'une convention signée avec la Société PRINTERREA, la CC Forez-Est a mis en place une collecte des toners d'impression sur ses déchèteries. L'ensemble des prestations réalisées par PRINTERREA s'effectue à titre gratuit. Certains consommables définis dans la convention (cartouches jet d'encre et à tête d'impression respectant des caractéristiques précises) sont rachetés par PRINTERREA.

985 kg de consommables informatiques ont été collectés en 2025.

Opérations « compost »

Deux opérations « compost » ont été organisées dans l'année (au printemps et à l'automne). L'objectif étant de sensibiliser les usagers des déchèteries au devenir des déchets verts. Les administrés qui durant la période de mise à disposition du compost, ont déposé leurs déchets verts sur les déchèteries de la CC Forez-Est, ont eu la possibilité s'ils le souhaitaient de repartir avec du compost.

Plateformes de déchets verts

Afin d'optimiser et de relocaliser le traitement des déchets verts, la CC Forez-Est dispose de 3 plateformes dédiées à la collecte des déchets verts. Par le biais de conventions avec les agriculteurs locaux, le broyat obtenu suite au traitement (broyage) des déchets verts déposés sur ces plateformes, est utilisé pour la réalisation de co-compostage à la ferme. L'ensemble du processus est organisé en lien avec la Chambre Départementale d'Agriculture de la Loire et la Fédération Départementale des CUMA. Le broyat doit correspondre aux attentes agronomiques des agriculteurs et s'inscrire dans le cadre de la charte régionale de co-compostage à la ferme. Lorsque les plateformes sont pleines et que les agriculteurs souhaitent du broyat, la CC Forez-Est organise une campagne de broyage avec la Chambre d'Agriculture de la Loire, le prestataire de broyage et le prestataire en charge du chargement et évacuation du broyat chez les agriculteurs.

➢ Plateforme de déchets verts de Panissières

Cette plateforme est située au lieu-dit Le Roule à Panissières. Elle est attenante à la déchèterie intercommunale. Les déchets verts sont déposés directement sur la plateforme par les professionnels et services techniques des communes via le quai de vidage de la déchèterie pour les particuliers. Afin d'optimiser le dépôt des végétaux et d'en améliorer le stockage, il est nécessaire de les déplacer et de les remonter régulièrement en andain.

➢ Plateforme de déchets verts d'Epercieux-St-Paul

La plateforme est située au lieu-dit Chassagny à Epercieux-Saint-Paul. Les déchets verts sont déposés directement sur la plateforme par les professionnels et services techniques des communes. Les particuliers déposent leurs déchets verts dans la benne prévue à cet effet sur la déchèterie d'Epercieux-Saint-Paul. Cette benne est ensuite évacuée et vidée sur la plateforme de Chassagny.

➢ Plateforme de déchets verts de Chazelles-sur-Lyon

La plateforme est implantée sur la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon. Elle est située au lieu-dit Le Fond Rivaud à Chazelles-sur-Lyon. Les déchets verts sont déposés directement sur la plateforme par l'ensemble des usagers (particuliers, professionnels et services techniques).

➢ Modalités de gestion des plateformes

La CC Forez-Est possède des marchés pour la gestion de ses plateformes de déchets verts. Ils concernent les prestations de mise à en andain, de broyage des déchets verts et de chargement, transport et déchargement du broyat chez les agriculteurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

➢ Mise en andain



Les prestations de mise en andain sur les plateformes de déchets verts de Panissières et d'Epercieux Saint Paul sont assurées respectivement par la SAS CLAIR AVENIR basée à Panissières et par la société SARL MARCOUX TP basée à Balbigny. La mise en andain sur la plateforme de déchets verts de Chazelles-sur-Lyon est effectuée par les gardiens de la déchèterie qui disposent, sur le site, d'un engin télescopique.

73 remontées d'andains ont été nécessaires sur les plateformes de Panissières et d'Epercieux-St-Paul.

	Relevé d'andains		Evacuation des refus 2025
	2024 Nbre d'interventions	2025 Nbre d'interventions	
Plateforme Panissières	58	61	3
Plateforme Epercieux-Saint-Paul	9	12	11
Plateforme Chazelles-sur-Lyon			

➢ Broyage



Les prestations de broyage sur les plateformes de déchets verts de Panissières, d'Epercieux-Saint-Paul et de Chazelles-sur-Lyon sont assurées par la Société Rhône Environnement basée à Saint-Genis-Laval.

7 prestations de broyage ont été réalisées en 2025 sur les 3 plateformes (2 broyages à Panissières, 2 broyages à Epercieux-Saint-Paul et 3 broyages à Chazelles-sur-Lyon). Pour un total de **103 heures de broyage**.

	Nombre d'heures d'interventions		Evolution %
	2024	2025	
Plateforme Panissières	30	33	+10%
Plateforme Epercieux-Saint-Paul	32	28	-13%
Plateforme Chazelles-sur-Lyon	42	42	0%
TOTAL	**104**	**103**	**-1%**

➢ Chargement et transport du broyat chez les agriculteurs



La prestation de chargement, évacuation et déchargement du broyat chez les agriculteurs est effectuée par la SARL ETA DES BLES D'OR basée à Saint Martin Lestra (42). Le prestataire intervient pour les 3 plateformes.

7 038 m³ de broyat ont été évacués chez les agriculteurs en filière co-compostage en 2025. Soit **3 106 tonnes.**

465 m³ de broyat ont été récupérés par CCMDL soit **210 tonnes.**

➢ Tonnages et volumes captés sur les plateformes

	Equivalent tonnages		Evolution	Volumes broyat (m³)		Evolution	Exutoires
	2024	2025	%	2024	2025	%	
Plateforme Panissières	845	981	16%	2 300	2 415	5%	Agriculteurs CCFE
Plateforme Epercieux-Saint-Paul	850	979	15%	2 340	2 228	-5%	Agriculteurs CCFE
Plateforme Chazelles-sur-Lyon	801	1 146	43%	1 740	2 395	38%	Agriculteurs CCFE
	490	210	-57%	903	465	-49	CCMDL (hors co compostage)
TOTAL	**2 986**	**3 316**	**11%**	**7 283**	**7 503**	**3%**	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

La prévention

La CC Forez-Est sensibilise au tri et au recyclage et promeut la réduction des déchets auprès de tous ses acteurs locaux (habitants, entreprises, institutions publiques…) à travers plusieurs actions prioritaires :

- Sensibiliser les enfants, le grand public, les entreprises au tri et au recyclage
- Promouvoir l'écoconsommation
- Agir contre le gaspillage alimentaire
- Développer le compostage domestique, le compostage partagé des biodéchets et des déchets verts
- Développer le broyage des végétaux
- Favoriser le réemploi et la réparation.

Animations dans les écoles

La CC Forez-Est élabore chaque année un projet pédagogique en vue de sensibiliser les enfants au tri et au recyclage des déchets. La CC Forez-Est vient en aide à l'inspection académique pour l'accompagnement des établissements scolaires dans la labellisation E3D (école/établissement en démarche de développement durable). Les services prévention et développement durable de la CC Forez-Est proposent un accompagnement personnalisé et interviennent auprès des classes de CE2-CM1/CM2. Il comprend les phases suivantes :

- Une intervention sur le développement durable et la pollution
- Une intervention sur la thématique déchets : tri, recyclage ou compostage
- Une intervention sur la biodiversité et l'alimentation
- Un cycle d'intervention par la FNE sur la thématique de l'eau
- Une intervention DEEE par Madeleine Environnement financée par la CC Forez-Est
- Visites du centre de tri, centre d'enfouissement, déchèterie…
- Distribution des kits pédagogiques

5 classes se sont inscrites sur le **projet pédagogique 2024/ 2025.**
1 classe se sont inscrites sur le **projet pédagogique 2025 / 2026.**
30 interventions ont été effectuées en 2025.
26 classes dans **11 écoles différentes,** ce qui représente **576 élèves**.

Ecoles	Nbre de classes	Niveau des classes	Nbre d'élèves
Ecole primaire de Saint-Médard-en-Forez **(E3D)**	1	CE1/CE2/CM1/CM2	29
Ecole primaire de Chazelles-sur-Lyon	3	PS à CM2	63
Ecole primaire d'Epercieux-Saint-Paul **(E3D)**	1	CE2/CM1/CM2	20
Ecole primaire Charles Perraut de Feurs	1	CP/CE1	24
Lycée du Puits de L'Aune à Feurs	1	Première SAPAT	40
DAI Simone Veil de Montrond-les-Bains	1	CE1 à CM2	6
Ecole primaire de Poncins	4	CP au CM2	90
Ecole primaire de Saint-André-le-Puy	4	PS à CE1	95
Ecole primaire de Saint-Jodard	2	CE1/CE2/CM1	34
Ecole primaire de Salt-en-Donzy	5	TPS à CM2	100
Ecole primaire Marcel Pagnol de Veauche **(E3D)**	3	CM1/CM2	75
11 écoles	**26**		**576**

En 2025, 6 classes ont eu l'opportunité de visiter les centres de traitement des déchets de Firminy et de Roche La Molière :

- Les CM1/CM2 de Veauche (3 classes)
- Les CE1/CE2/CM1/CM2 de Saint Médard en Forez (1 classe et demie)
- Les classes d'Epercieux Saint Paul (CE2/CM1/CM2) et d'Essertines en Donzy (CE1/CE2/CM1/CM2) ont été regroupées afin d'optimiser le voyage en bus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Animations tous publics

Les chargés de prévention et d'animation de la CC Forez-Est ont réalisé en 2025 diverses animations (hors scolaires). Ils sont notamment intervenus dans les établissements suivants :

- Domitys à Montrond-les-Bains
- Association Château d'Aix à Montrond-les-Bains

Ils ont également assuré un accompagnement auprès d'entreprises :

- Société Guerpillon à Montrond-les-Bains
- Restaurant Chez Pépé à Veauche
- Société Charles chocolat artisan à Civens
- Société Audika à Feurs
- Société Bahamut à Veauche
- Société Ossabois à Balbigny
- Restaurant Kajiro Sushi à Veauche
- Restaurant Le Restaurant de la gare à Veauche
- Association ESAT à Feurs
- Association Château d'Aix à Montrond-les-Bains
- Association Adhama Les Muriers à Bussières

Ils ont accompagné l'organisation de diverses manifestations sur le territoire :

- Fête médiévale de Montrond-les-Bains
- Championnats de France de gymnastique à Feurs et Montrond-les-Bains
- Ladies Tour à Veauche

La direction « déchets » a également organisé, en lien avec différents services de l'EPCI, des animations sur des évènements mis en place par la CC Forez-Est :

- Comice de Feurs
- 3 ateliers « Jardiner au naturel » en collaboration avec la direction développement Durable dans les communes de Jas, Salvizinet et Sainte-Agathe-en-Donzy
- Animations à la MJC de Feurs et de Montrond-les-Bains dans le cadre de la semaine de réduction des déchets (SERD) les 22 et 29 novembre 2025
- Atelier Fabriquer ses produits d'entretien à Saint-André-le-Puy
- 5 Visites Grand Public au centre de tri (Firminy) et au centre d'enfouissement (Roche-la-Molière)
- Visite du centre de tri (Firminy) pour les agents de nos 5 déchetteries

Sensibilisation via le réseau d'élus référents

Un réseau d'élus référents a été créé en 2021 pour favoriser la communication au sein de l'EPCI. Les agents de prévention et d'animation animent ce réseau et organisent grâce à ces élus des manifestations sur l'ensemble du territoire de la CC Forez Est. En 2025, il s'est tenu 2 réunions avec les élus référents. En 2025, les évènements suivants ont été organisés :

- Animation compostage sur les différents sites de compostage partagé de Panissières
- Animation compostage sur le site de Cottance
- Animation compostage sur le site de Bussières
- Animation compostage, déchets verts lors de la Fête de la nature au jardin des Lonzes à Montrond les Bains
- Animation gestes de tri lors de la balade écocitoyenne à Chazelles-sur-Lyon
- Animation compostage/tri à Saint Jodard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Développement du compostage

➢ Compostage individuel

L'acquisition de composteurs de 400 litres, 800 litres en plastique ou bois sont proposés aux habitants à tarif préférentiel. **186 demandes de composteurs ont été traitées en 2025.**

55 composteurs 400L en plastique recyclé. 21 composteurs 800L en plastique recyclé.
66 composteurs 400L en bois. 44 composteurs 800L en bois.

➢ Compostage partagé

La CC Forez-Est accompagne la mise en place de sites de compostage sur son territoire. Les projets sont basés essentiellement sur du bénévolat. L'installation d'un site de compostage partagé (quartier, immeuble collectif…) doit faire l'objet d'une demande particulière auprès du service déchets de la CC Forez-Est. Sur le domaine public, une convention qui précise les rôles et obligations de chacun, doit être établie entre la CC Forez-Est et la commune qui souhaite installer un site de compostage partagé. Les sites de compostage partagé sont en priorité installés dans les centres-bourgs des communes qui ne bénéficient pas d'une collecte spécifique de déchets alimentaires. Il est ciblé les usagers qui ne possèdent pas de jardin individuel pour pratiquer le compostage individuel.
Les composteurs collectifs sont fabriqués par les services techniques de la CC Forez-Est. 52 composteurs en bois ont été fabriqués en 2024. Plusieurs études de faisabilité ont été suivies d'une installation de site de compostage :

- Foyer de vie de Saint Marcel de Félines
- Ecole maternelle Les Glycines à Veauche
- Site touristique des ruines de Donzy
- Saint Martin Lestra
- Lotissement L'Orée des Sources à Montrond Les Bains (2ème site)
- Cantine de l'école primaire de Pouilly Les Feurs

52 sites sont en fonctionnement sur le territoire en fin d'année 2025. 2 sites ont été retirés. Celui de Balbigny suite à la mise en place de la collecte de biodéchets en centre-bourg et celui de l'ancien siège de la CC Forez-Est en raison du déménagement et de la proximité avec le réseau de collecte. Aussi, plusieurs sites situés dans des entreprises privées sont devenus autonomes. Afin de maximiser les chances de pérenniser le dispositif, la CC Forez-Est a décidé de proposer, aux élus, aux agents techniques des communes, aux bénévoles ayant en charge un site de compostage et à certains agents de la CC Forez-Est, une formation « référent de site » d'une journée. Cette formation, dispensée par la FNE Loire, est entièrement prise en charge par la collectivité. **15 personnes** ont été formées en 2025 sur 2 formations comme « référents de site ». Un réseau de référents de site de compostage a été mis en place afin de créer du lien entre les partenaires, acteurs du compostage sur le territoire. **LE RESEAU est composé de 83 bénévoles** (référents, guides composteurs). Courant 2024, La CC Forez Est a fait l'acquisition de « Logiprox », un logiciel de gestion des sites de compostage. En 2025, nous estimons qu'environ 22 tonnes de biodéchets ont été détournés des ordures ménagères.

Évolution du nombre de sites et de la quantité de déchets détournés de la poubelle

⚠ Les plateformes ne sont pas comptabilisées ici.

Début	Fin	S.A.	S.I.	Qté t
01/01/2025	30/12/2025	52	5	21,94
	Totaux	-	5	21,94

Légende :
- S.A. : sites en activité (à un moment de l'année)
- S.I. : sites installés (durant l'année)
- Qté t : quantité de déchets détournés calculée sur la base des transferts de bacs d'apport

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Réemploi

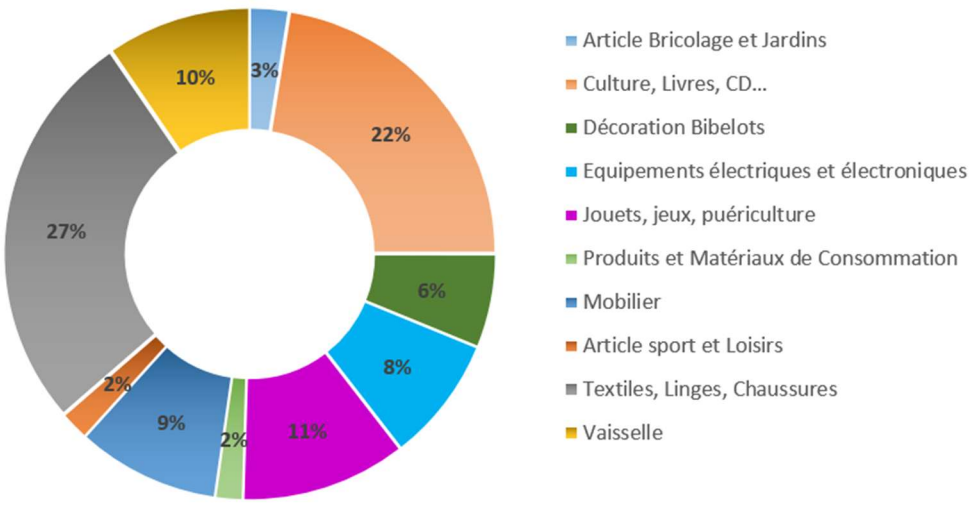
La CC Forez-Est possède une convention avec la ressourcerie des Monts du Lyonnais pour la réalisation de la collecte sur les déchèteries d'Epercieux-Saint-Paul, de Chazelles-sur-Lyon et Montrond-les-Bains d'objets potentiellement réutilisables. Des caissons dédiés au réemploi sont implantés sur les 3 déchèteries. Ces caissons permettent de proposer une alternative aux usagers en valorisant des objets encore en état d'usage.



Jusqu'alors, de nombreux objets étaient jetés par les usagers dans la benne « tout venant » de la déchèterie. Par le biais de la ressourcerie des Monts du Lyonnais, la CC Forez-Est réduit la part des déchets mis en décharge et augmente la part de déchets orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation.

74,39 tonnes d'objets dédiés au réemploi ont été collectées dans les caissons mis en place sur les déchèteries d'Epercieux Saint Paul, Montrond-Les-Bains et Chazelles-sur-Lyon :

Objets (réemploi)	Tonnages 2025			TOTAL
	Déchèterie Epercieux Saint Paul	Déchèterie Montrond les Bains	Déchèterie Chazelles sur Lyon	
Article Bricolage et Jardins	0,47	0,42	0,99	**1,88**
Culture, Livres, CD…	7,29	3,59	5,83	**16,72**
Décoration Bibelots	2,11	1,04	1,44	**4,59**
Equipements électriques et électroniques	2,41	1,43	2,36	**6,20**
Jouets, jeux, puériculture	2,81	2,26	3,09	**8,15**
Produits et Matériaux de Consommation	0,47	0,39	0,47	**1,33**
Mobilier	2,68	1,74	2,62	**7,04**
Article sport et Loisirs	0,46	0,35	0,61	**1,42**
Textiles, Linges, Chaussures	6,21	3,55	10,20	**19,96**
Vaisselle	4,20	1,46	1,45	**7,10**
Total	**29,11**	**16,22**	**29,06**	**74,39**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Broyage de déchets verts

➢ Mutualisation de broyeurs à végétaux

Les communes produisent une quantité importante de végétaux lors de l'entretien des espaces verts. Le transport et le traitement de ce gisement sont coûteux pour la CC Forez-Est. Cette dernière possède deux modèles de broyeur à végétaux, de technologies différentes, montés sur châssis routier. Il a été acté de rendre accessible ce matériel gratuitement à toutes les communes membres de la CC Forez-Est qui en font la demande et après acceptation des règles fixées par une convention renouvelée en 2024. En 2025, **4 communes supplémentaires** ont signé la nouvelle convention.



➢ Prêts des broyeurs

22 communes ont utilisé les broyeurs de la CC Forez-Est en 2025.

Ce qui représente **69 jours de prêts**.

Modèle SAELEN			Modèle BUGNOT		
Commune	**Date**	**Nbre de jours**	**Commune**	**Date**	**Nbre de jours**
BELLEGARDE	15/01/2025	7	BALBIGNY	14/01/2025	1
AVEIZIEUX	03/02/2025	3	RIVAS	18/01/2025	3
VEAUCHE	10/02/2025	5	SAINTE AGATHE	04/02/2025	3
CHAZELLES	17/02/2025	3	BALBIGNY	11/02/2025	3
POUILLY	25/02/2025	3	MIZERIEUX	21/02/2025	2
NERVIEUX	04/03/2025	3	BELLEGARDE	04/03/2025	3
SAINTE COLOMBE	25/03/2025	2	PONCINS	10/03/2025	2
BALBIGNY	01/04/2025	2	SALVIZINET	12/03/2025	2
SAINT MARCEL	07/04/2025	1	VIOLAY	19/03/2025	3
NERONDE	08/09/2025	1	COTTANCE	25/03/2025	3
EPERCIEUX	08/12/2025	2	SAINT CYR LES VIGNES	01/04/2025	3
			SAINT ANDRE LE PUY	07/04/2025	2
			SAINTE AGATHE	14/04/2025	3
			ESSERTINES	22/04/2025	2
			SAINT JODARD	05/12/2025	2
11 communes différentes	**11 réservations**	**32 jours**	**10 communes différentes**	**15 réservations**	**37 jours**

➢ Campagnes de broyage au sein des communes

La CC Forez-Est encourage les communes à réaliser des campagnes de broyage de végétaux à destination des habitants. Dans ce cas, les broyeurs sont également mis à disposition gratuitement. A l'issue de ces journées, les usagers venus déposer des végétaux sur un espace dédié par la commune, peuvent s'ils le souhaitent, repartir avec du broyat à réutiliser en paillage. En 2025, 3 communes ont réalisé une campagne de broyage des végétaux. Il s'agit de Pinay, Saint-Jodard, et Sainte Agathe en Donzy.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260029-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

➢ Locations de broyeurs aux particuliers

La CC Forez-Est possède un partenariat avec Feurs Motoculture (Civens). Une convention permet aux habitants du territoire de louer un broyeur thermique gratuitement une fois par an sur une ½ journée.

121 locations ont été enregistrées en 2025. Les habitants ont le choix entre deux modèles.





Comparatif des performances de la CC Forez-Est

	OMR	Verre	Emballages/ papiers	Déchèteries*	Biodéchets	Tous flux
Quantités collectées CC Forez-Est en kg/hab.**	**133**	**35**	**63**	**276**	**42**	**582**
Référentiel ADEME Région AURA (données 2024)	**202**	**34**	**48**	**228**	**4**	**516**
Ecart / Référentiel régional ADEME (données 2024)	***-34%***	***3%***	***31%***	***21%***	***950%***	***13%***
Référentiel ADEME Région AURA 2024 Habitat MIXTE RURAL	**183**	**37**	**49**	**300**	**1**	**570**
Ecart / Référentiel régional ADEME 2024 Selon la même typologie d'habitat	***-27%***	***-5%***	***28%***	***-8%***	***4100%***	***2%***

*5 Déchèteries : tonnages hors gravats

** Tous flux y compris éventuels autres flux

Les données de la CC Forez-Est, analysées comparativement selon la même typologie d'habitat (mixte rural), présentent de meilleures performances de collecte pour les ordures ménagères résiduelles, les emballages / papiers et les déchèteries que celles observées au niveau régional. Pour le verre, les performances de collecte sont en-dessous des résultats obtenus à l'échelle de la région.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Indicateurs financiers

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Marché de collecte et traitement des déchets

Les principaux marchés de gestion des déchets sont arrivés à terme en fin d'année 2024.

N° LOT	DEFINITION ET CARACTERISTIQUE DES LOTS	DUREE	ECHEANCE
1	**Collecte, en porte à porte (PAP) et en points d'apports collectif (PAC)s, transport des OMR et du Multimatériaux** **Tranche ferme** : collecte en PAP et en PAC des OMR et du Multimatériaux **Tranche optionnelle** : lavage intérieur et extérieur des conteneurs d'apport collectif OMR et multimatériaux (non déclenchée)	6 ans reconductible 2 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2030 Reconduction : 31/12/2032
2	**Collecte, transport et traitement des biodéchets**	6 ans reconductible 2 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2030 Reconduction : 31/12/2032
3	**Collecte et transport du verre** **Tranche ferme :** Collecte en apport collectif et transport du verre **Tranche optionnelle :** Lavage intérieur et extérieur des conteneurs d'apport collectif verre (non déclenchée)	6 ans reconductible 2 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2030 Reconduction : 31/12/2032
4	**Collecte des cartons des professionnels**	6 ans reconductible 2 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2030 Reconduction : 31/12/2032
5	**Traitement des ordures ménagères résiduelles**	3 ans reconductible 2 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2027 Reconduction : 31/12/2029
6	**Gestion du bas de quai des déchèteries** **Tranche ferme :** Gestion des bas de quais de déchèterie **Prestation supplémentaire éventuelle :** Collecte des dépôts sauvages d'amiante **Tranche optionnelle :** Collecte ponctuelle des déchets amiantés	6 ans reconductible 2 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2030 Reconduction : 31/12/2032
7	**Gestion des DDS**	6 ans reconductible 2 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2030 Reconduction : 31/12/2032

Le tri des déchets sur le territoire de la CC Forez-Est s'effectue, depuis le dernier trimestre 2023, dans le cadre du contrat de concession de service public passé par le groupement d'autorités concédantes du SYDEMER qui regroupe les collectivités territoriales suivantes (Saint Etienne Métropole, Loire Forez Agglomération, CC du Pilat Rhodanien, le SICTOM du Velay Pilat et la CC des Monts du Lyonnais).
Les déchets issus de la collecte sélective des emballages et papiers sont ainsi triés à Firminy au centre de tri TRIVALLOIRE dont l'exploitation est actuellement confiée à la société SUEZ RV Centre Est.
A la fin du contrat, le centre de tri revient au groupement des EPCI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Les dépenses et leur financement

Les dépenses

Les dépenses de la CC Forez-Est sont composées des coûts suivants :

- Charges de structure ;
- Charges de personnel ;
- Charges techniques dont :
 - Coût des prestations de collecte et traitement des déchets ;
 - Contribution versée à la Métropole de Saint Etienne pour l'accès à certaines de ses déchèteries.

➢ Prestations rémunérées aux entreprises

▪ Prix des prestations

Les coûts des différentes prestations sont établis pour chaque lot suivant les bordereaux de prix des marchés de gestion des déchets ménagers et assimilés passés par la CC Forez-Est avec les différents prestataires. Ces prix sont révisés trimestriellement selon les marchés.

▪ TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) applicable aux installations de stockage de déchets non dangereux autorisées en application du titre 1er du livre V du code de l'environnement est fixée pour l'année 2025 à 65€/tonne de janvier à septembre 2025 et 70€/tonne sur le dernier trimestre 2025.
Pour les déchets réceptionnés dans une installation de traitement thermique de déchets dangereux, la TGAP est fixée à 14,91€/tonne pour l'année 2025.

	Taux en €/T Année 2019	Taux en €/T Année 2020	Taux en €/T Année 2021	Taux en €/T Année 2022	Taux en €/T Année 2023	Taux en €/T Année 2024	Taux en €/T Année 2025	Evolution 2019 / 2025
Enfouissement	17€	18€	30€	40€	52€	59€	65€ 70€	+290%
Incinération							15€	
Traitement thermique des DD	12,94€	13,15€	13,27€	13,30€	13,51€	14,23€	14,91	+15%

➢ Contribution versée à Saint-Etienne Métropole

Afin de tenir compte du principe de proximité, la CC Forez-Est a signé avec Saint Etienne Métropole, une convention visant à autoriser l'accès des habitants :

- De Veauche à la déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon,
- D'Aveizieux à la déchèterie de Saint-Héand,
- D'Aveizieux, Bellegarde en Forez, Cuzieu, Rivas et Veauche à la déchèterie de Saint Galmier.

Cette convention est signée pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026.

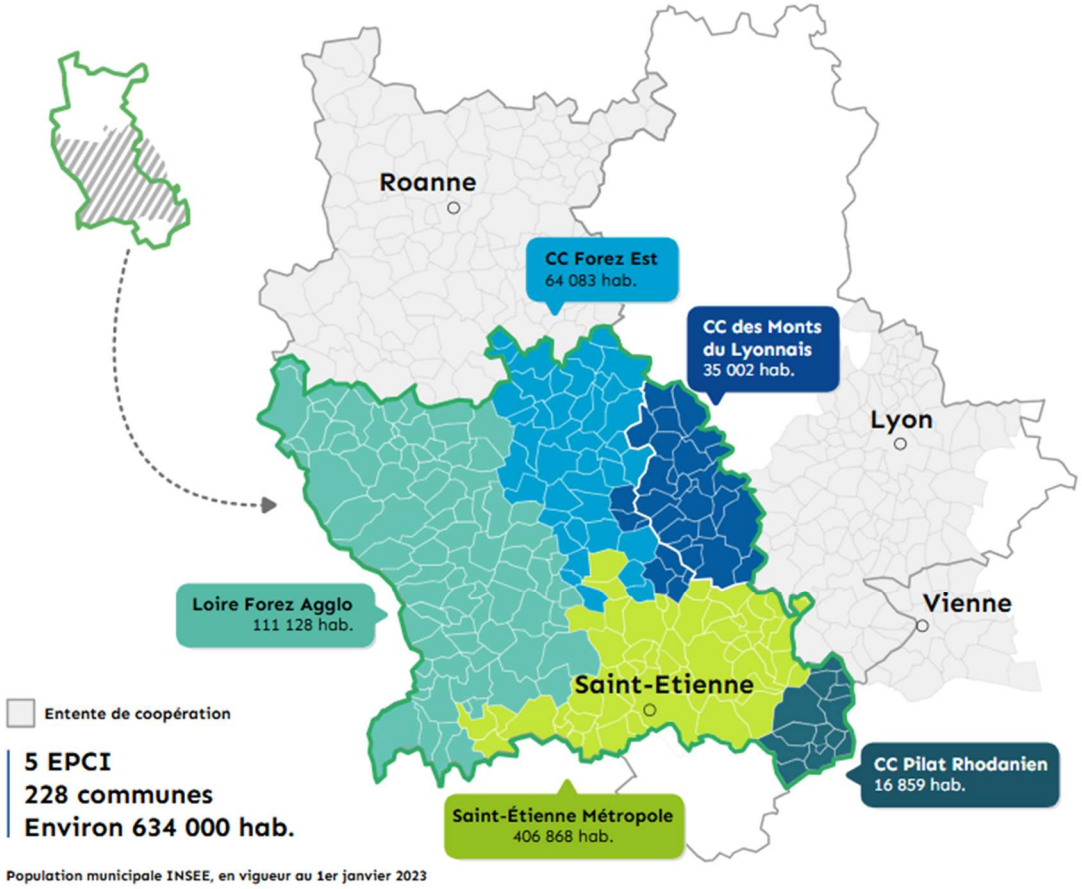
➢ Contributions pour le nouveau centre de tri

La CC Forez-Est est adhérente au SYDEMER (Syndicat mixte d'étude pour le traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels du stéphanois et du montbrisonnais). La CC Forez-Est s'est associée à cinq autres EPCI, Loire-forez Agglomération, Saint-Étienne Métropole, la CC des Monts du Lyonnais, la CC du Pilat Rhodanien et le SICTOM Velay Pilat (auquel s'est substitué le SYMPPTOM dans le cadre d'un Groupement d'Autorités Concédantes (GAC). Saint-Étienne Métropole a été désignée coordonnateur de ce groupement d'autorités concédantes. Ce groupement a signé un contrat de concession de service public portant sur la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un nouveau centre de tri adapté à l'extension des consignes de tri des emballages.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

En application du contrat de concession, d'une durée de 12 ans, il est convenu que le concessionnaire TriValLoire, émanation du groupe SUEZ, perçoive deux redevances :

- La première fixe, dite « *Finvest* », répercutant le montant de l'investissement à financer,
- La seconde proportionnelle « *Rem* » représentative du tri des quantités réelles apportées par chaque EPCI



Le GAC se charge également de mutualiser quelques prestations connexes :

- Transport des refus de tri vers l'installation de traitement
- Traitement des refus de tri

Chaque année, la CC Forez-Est verse une contribution pour son adhésion au SYDMER afin de couvrir les frais administratifs, d'études…

Les recettes

Les recettes de la CC Forez-Est se composent :

- Des facturations aux usagers du service (REOM)
- Des soutiens versés par les sociétés agréées (éco-organismes)
- Des ventes de matériaux
- Des conventions d'accès aux déchèteries signées avec des collectivités voisines.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

➢ Facturation aux usagers du service

Le financement du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CC Forez-Est est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) sur l'ensemble du territoire depuis le 1er janvier 2023.

✓ **Facturation REOM 2025 :**

- Particuliers : 6 946 421€ HT
- Professionnels : 1 239 632€ HT
- Refacturation REOM 2024 en 2025 : 115 559€ HT

	2024	2025	Evolution %
Particuliers	6 398 348,00 €	6 946 421,00 €	8,57%
Professionnels	1 142 552,00 €	1 239 632,00 €	8,50%
Refacturation	245 178,00 €	115 559,00 €	-52,87%

✓ **Régie de recette** :

	2024	2025	Evolution %
Régie de Recettes (€ HT)	41 510,53 €	59 332,06 €	42,93%

La CC Forez-Est a mis en place une régie de recettes pour :

- La vente de cartes d'accès aux déchèteries aux professionnels du territoire
- La facturation des bacs, ordures ménagères ou tri sélectif, cassés du fait des usagers du service
- La vente de composteurs individuels
- La vente de badges d'accès aux conteneurs d'apport collectif destinés à la collecte des ordures ménagères résiduelles.

➢ Soutiens versés par les éco-organismes

La CC Forez-Est a contractualisé avec différents éco-organismes afin de bénéficier d'aides à la mise en place des collectes séparatives de déchets.

- CITEO : pour la mise en place de la collecte des emballages ménagers recyclables et la collecte des imprimés papiers et des papiers à usage graphique ;
- ECOSYSTEM : pour la mise en place de la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques et des lampes. Depuis août 2025, ECOSYSTEM (VOLTA) pour la mise en place de la collecte des piles et accumulateurs portables ;
- COREPILE : pour la mise en place de la collecte des piles et accumulateurs portables (jusqu'à fin juillet 2025) ;
- ECOMAISON : pour la mise en place de la collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement, Articles de Bricolage et de Jardin, Jouets ;
- ECOLOGIC : pour la mise en place de la collecte des Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques et des Articles de Sport et de Loisirs ;
- REFASHION : pour la mise en place de la collecte des textiles ;
- ECODDS : pour la collecte des Déchets Diffus Spécifiques ménagers sur les déchèteries ;
- CYCLEVIA LUBREC : pour la collecte des huiles minérales sur les déchèteries ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

➢ Rachat des matériaux

▪ Emballages

Dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance (Barème E) signé en 2018 avec CITEO et prolongé par avenant pour l'année 2024, la CC Forez-Est devait faire un choix pour la reprise des matériaux en sortie de centre de tri et a opté pour l'organisation suivante :

Matériaux	Reprise matière	Repreneurs
Acier	Option « Filières »	ARCELOR MITTAL
Aluminium flux rigide		REGEAL AFFIMET
Aluminium flux souple		PreZero Pyral Gmbh
Plastique		VALORPLAST ET CITEO DEVELOPPEMENT
Verre		VERALLIA
Carton (5.02)		REVIPAC
Carton déchèteries (1.05)		
Briques alimentaires (ELA 5.03)		

▪ Papiers

Les repreneurs pour les papiers sont les suivants :

Matériaux	Repreneurs
Journaux, Revues, Magazines (1.11)	NORSKE SKOG GOLBEY
Gros de magasin (1.02)	SUEZ RV Centre Est
Papiers bureautiques (2.06)	WEPA GREENFIELD

▪ Matière issue des déchèteries

Matériaux	Repreneurs
Carton (1.05)	REVIPAC
Ferraille	SERMACO

▪ Bacs usagés

La CC Forez-Est a signé une convention avec la société BM Plastique pour la reprise et le recyclage en centre de valorisation agréé des bacs et couvercles en fin de vie. Un peu plus de **17 tonnes** ont été valorisées en 2025.

➢ Convention avec la CC des Monts du Lyonnais

Afin de tenir compte du principe de proximité et dans un souci de non-déséquilibre de l'économie des marchés de gestion de sa déchèterie située à Chazelles-sur-Lyon, la CC Forez-Est a signé avec la CCMDL, une convention visant à autoriser l'accès des habitants de 14 communes de ses communes membres à cette déchèterie. Cette convention s'applique **pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027**.

➢ Convention avec Loire Forez Agglomération

Pour des raisons de proximité et une logique de bassin de vie, une convention a été signée avec Loire Forez Agglomération afin d'autoriser l'accès de quatre de ses communes membres, à la déchèterie de Montrond les Bains. Cette convention s'applique **pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Bilan financier 2025

Les données sont extraites de la matrice compta-coût 2025.

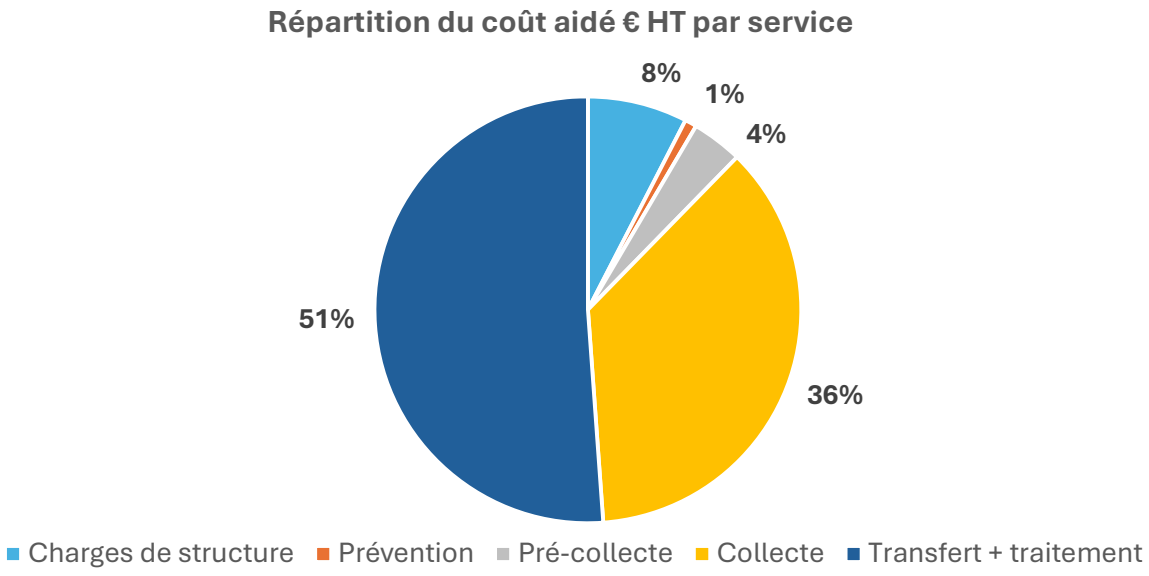
Le budget global de gestion des déchets de la CC Forez-Est est évalué à environ **10 450 000€ HT**.

Charges 2025	€ HT	€ HT/habitant
Charges de structure	**764 262,07 €**	**11,82 €**
Charges de communication	**26 342,95 €**	**0,40 €**
Charges techniques	**9 661 795,81 €**	**149,44 €**
Prévention	95 084,52 €	**1,47 €**
Précollecte	399 757,56 €	**6,19 €**
Collecte	3 817 916,97 €	**58,96 €**
Transport / Traitement	5 349 036,75 €	**82,56 €**
Autres charges	- €	**0,26 €**
TVA acquittée	- €	**- €**
Total	**10 452 400,83 €**	**161,66 €**

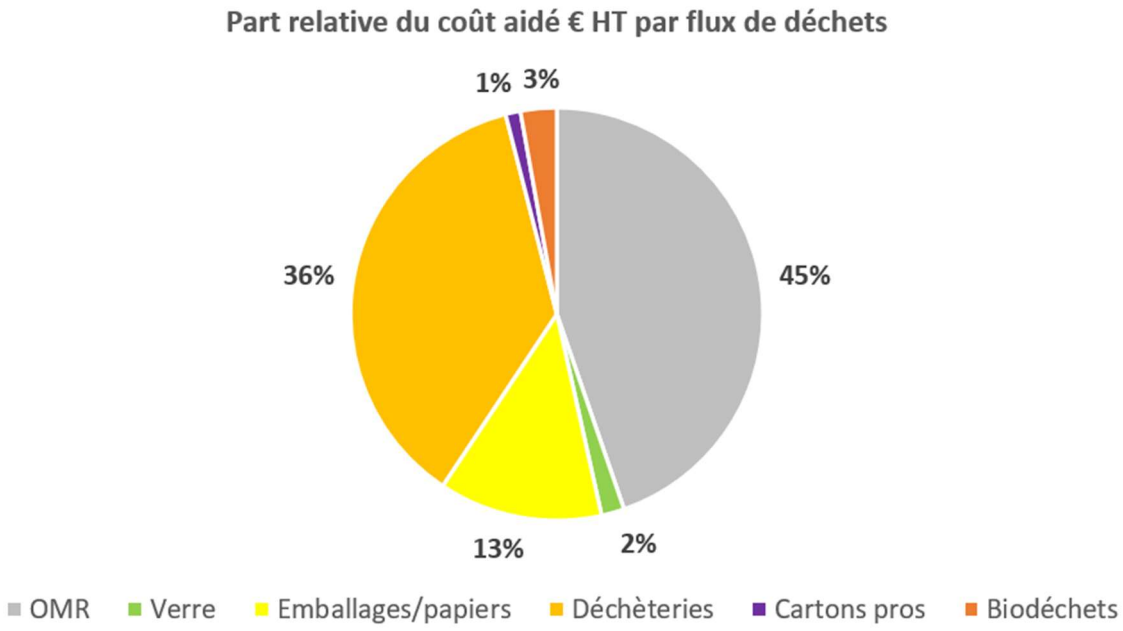
Produits 2025	€ HT	€ HT/habitant
Recettes industrielles	**821 403,28 €**	**12,70 €**
Soutiens	**1 589 808,15 €**	**24,59 €**
Aides	**76 203,04 €**	**1,18 €**
Total	**2 487 414,46 €**	**38,47 €**

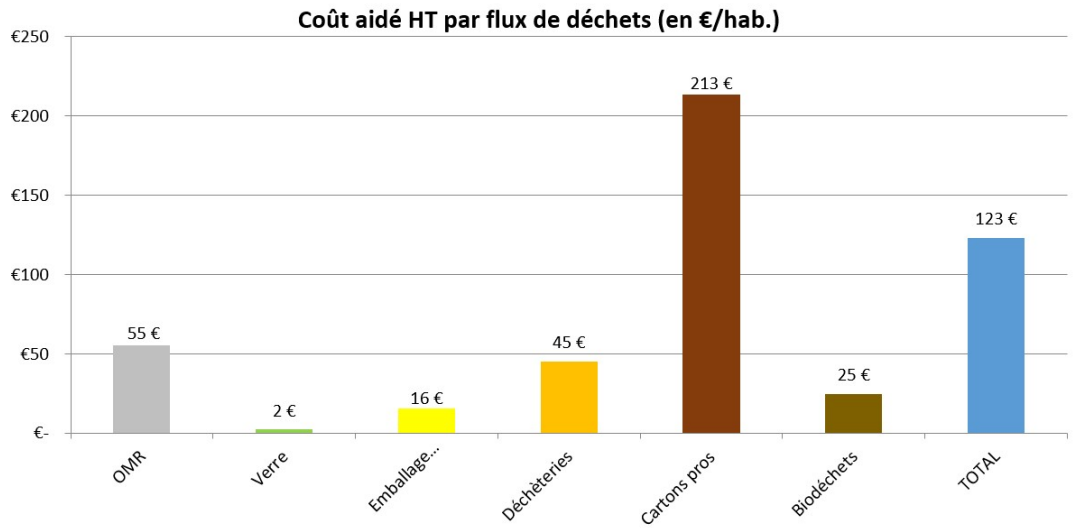
Coût (HT) aidé restant à charge	**7 964 986,37 €**	**123,19 €**

REOM	**8 720 258,10 €**	**134,87 €**
Ecart coût et financement	**755 271,73 €**	**11,68 €**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026





***Biodéchets**. La collecte spécifique des biodéchets ne concerne que le centre-bourg des 6 centralités (environ 9000 habitants concernés pour une centaine de professionnels). Le coût indiqué dans l'histogramme est calculé selon le nombre d'usagers desservis.*

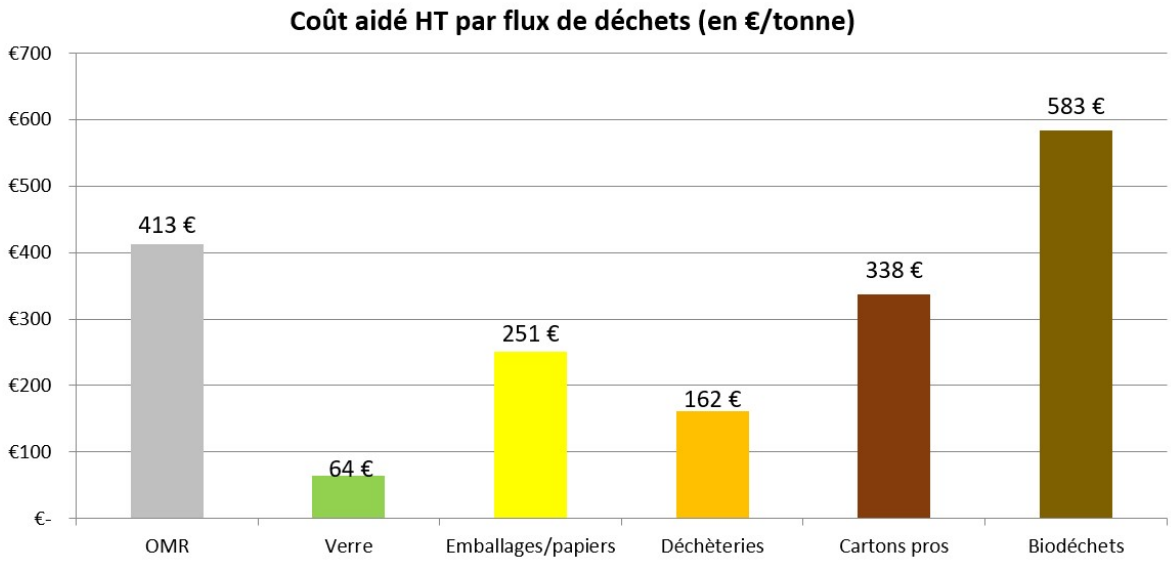
***Cartons**. La collecte spécifique ne concerne que les petits commerçants, sous convention, situés dans les 6 centralités ou sur le trajet du collecteur. Le coût indiqué dans l'histogramme est calculé selon le nombre de professionnels réellement desservis.*

Comme les autres flux de déchets, si l'on rapporte le coût des cartons pros et biodéchets à la population entière de la CC Forez-Est, cela représente environ 5€ HT/habitant.

En 2025, le coût aidé est de **123€ HT/habitant.**

En 2024, en région AURA, le coût aidé moyen est de 125€ HT/habitant (ou 124€ HT/habitant pour les territoires mixtes-ruraux « comparables à la CC Forez-Est).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Actions menées en 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Bilan des actions menées en 2025

➢ Organisation générale du service

- Dépôt d'un dossier DSIL pour le projet 2025 de déploiement des conteneurs enterrés (subvention)
- Démarrage des nouveaux marchés de gestion des déchets (collectes, déchèteries et traitement)
- Etudes en lien avec le SYDEMER (transfert de la compétence traitement et recherche d'une nouvelle filières de traitement pour les déchets ultimes)
- Dépôt d'une candidature pour l'appel à projet de CITEO sur le tri « hors foyer »

➢ Collecte

- 15 avis d'urbanisme et 4 avis rectificatifs
- 2 campagnes de lavage des points d'apport collectif. En juin/juillet pour les OMR (147 bornes) et octobre/novembre pour tout le parc de contenants (642 bornes)
- Déploiement de l'apport collectif :
 - 29 points d'apport collectif avec 37 bornes OMR, 37 bornes CS et 11 bornes Verre
 - 5 réunions publiques de présentation du changement de mode de collecte
 - 13 permanences de distribution de badges
- Déploiement de 60 sondes pour mesurer le taux de remplissage des conteneurs
- Modification de l'organisation des livraisons de bacs en lien avec le nouveau calendrier de collecte.

➢ Déchèteries

- Remplacement des garde-corps et bavettes à la déchèterie d'Epercieux-Saint-Paul
- Mise en place d'horaires adaptés en cas de vigilance canicule orange ou rouge et création d'un numéro de téléphone dédié (répondeur automatique)
- Campagne de 10 caractérisations sur le « tout-venant »
- Mise en place de brumisateurs sur les sites de Chazelles-sur-Lyon et Epercieux-Saint-Paul

➢ Prévention – Sensibilisation

- 6 sites de compostage collectif installés
- 3 écoles (5 classes) labellisées E3D (124 élèves)
- 8 écoles sensisbilisées soit 21 classes (452 élèves)
- Partenariat renouvelé avec Feurs Motoculture (location de broyeurs aux usagers de CC Forez Est)
- 121 demies journées de locations de broyeur enregistrées pour les particuliers
- Convention de partenariat avec le lycée du Puits de L'Aune dans le cadre de leur projet pédagogique
- Mise à disposition gratuite des broyeurs de la CC Forez Est à l'attention des communes (69 jours d'utilisation)

➢ Facturation

- Mise à jour de la base de données STYX en lien avec les mairies et le fichier foncier
- Envoi d'une pièce jointe avec les factures de la REOM
- Relations usagers (mise en ligne de formulaires de contact)
- 6 contrôles de terrain pour la facturation des professionnels
- 3 RDV avec les entreprises et les unions commerçantes pour expliquer la facturation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

- 42 entreprises ont été rencontrées afin de les exclure de la collecte de cartons car elles n'étaient pas situées dans le zonage. 6 RDV de terrain ont été tenus pour une prise d'effet au 31 juillet 2025.
- Mise à jour de la grille tarifaire relative à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)
- Ventes sur la régie de recettes :

	2024	2025
Cartes déchèteries	174	**254**
Badges	705	**717**
Composteurs	273	**186**

➢ Contractualisation

- Elaboration de la matrice des coûts 2024 (méthode Compta-coût)
- Renseignement de la base de données régionale ORDEC 2024
- Renouvellement de la convention avec Feurs Motoculture pour la mise à disposition gratuite de broyeurs à végétaux aux habitants du territoire pour l'année 2025
- Consultation pour le renouvellement des marchés de gestion des plateformes de déchets verts : mise en andain et livraison du broyat pour l'année 2026
- Consultation pour le renouvellement du marché de fourniture et maintenance d'équipements de précollecte des déchets ménagers et assimilés (bacs, abris bacs, composteurs, conteneurs d'apport collectif)
- Signature du contrat ALIAPUR pour la gestion des déchets de pneumatiques
- Renouvellement de la convention relative aux modalités d'accès à la déchèterie de Montrond les Bains en provenance des communes de Loire Forez Agglomération (prise d'effet au 01/01/2026)
- Convention avec BM Plastique pour la reprise et recyclage des bacs et couvercles usagés
- Signature avec CITEO d'une convention de lutte contre les déchets abandonnés diffus
- Signatures d'avenants au marché de gestion des déchets ménagers et assimilés (MINERIS, SERMACO, SARPI, BM Environnement)
- Rédaction du rapport annuel 2024
- Suivi administratif de l'Appel à Projet collecte de CITEO (1ère période)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Perspectives 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Actions prévisionnelles 2026

➢ Organisation générale

- Travail préparatoire pour le transfert de la compétence traitement au SYDEMER le 1er janvier 2027
- Etude sur la création d'une Unité de Valorisation Energétique dans le sud de la Loire
- Démarrage des études pour les réhabilitations des déchèteries de Montrond-les-Bains et Panissières
- Démarrage des études pour la généralisation des contrôles d'accès avec lecture de plaques d'immatriculation et la mise en place de panneaux d'affichage numérique en entrée de chaque déchèterie

➢ Précollecte/Collecte

- Campagne de lutte contre les dépôts sauvages
- Poursuite du déploiement de la collecte en apport collectif
- Dématérialisation de la gestion des stocks de bacs et des ordres de service
- Mise en place de points de collecte pour le tri « hors-foyers » en lien avec l'appel à projet de CITEO et les agents du secteur prévention/réduction des déchets

➢ Prévention/réduction des déchets

- Animations scolaires (avec ou sans labellisation E3D)
- Déploiement du tri « hors foyers » en lien avec les agents du secteur précollecte/collecte
- Création d'un kit de gestion des déchets lors d'évènements organisés sur le territoire
- Organisation de visites de centres de traitement des déchets
- Pérennisation des sites de compostage existants et poursuite de nouvelles installations (poursuite des formations pour les référents des sites)
- Accompagnement des professionnels et associations dans la réduction et le tri des déchets
- Suivi du réseau des élus référents et accompagnement des nouveaux élus
- Renouvellement du partenariat avec Feurs Motoculture pour la location de broyeurs aux habitants
- Accompagnement des communes dans des actions de broyage collectif
- Suivi du Plan Local des Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- Poursuite des caractérisations de la collecte sélective et des actions associées

➢ Déchèteries

- Déploiement de la vidéosurveillance 24h/24 en déchèterie pour améliorer la sécurité.
- Réhabilitation de la voie d'accès de la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon.
- Consultation publique pour les horaires en période estivale (fortes chaleurs)

➢ Contractualisation

- Suivi administratif et financier des marchés de collecte et traitement des DMA
- Mise à jour et suivi des contrats et conventionnement avec les éco-organismes (ECOPAE, OCAB…)
- Renouvellement des marchés de gestion des plateformes de déchets verts : mise en andain, livraison broyat, co-compostage (Chambre d'Agriculture) pour un démarrage en 2027
- Renouvellement de la convention relative aux modalités d'accès aux déchèteries de Saint Etienne Métropole pour certaines communes de la CC de Forez-Est
- Renouvellement de la convention avec Feurs Motoculture pour la mise à disposition gratuite de broyeurs à végétaux aux habitants du territoire
- Elaboration de la matrice des coûts 2025 (méthode Compta-coût)
- Renseignement de la base de données régionale ORDEC 2025
- Rédaction du rapport annuel déchets 2025
- Conventionnement avec un opérateur pour poursuivre la collecte des textiles
- Renouvellement de la convention relative à la reprise des papiers bureautiques (2.06)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

- Suivi administratif de l'appel à projet « collecte » de CITEO (2ème et 3ème périodes)
- Suivi administratif de l'appel à projet CITEO « tri hors foyer »

➢ Facturation

- Lissage des recettes tout au long de l'année
- Rencontre et étude pour la facturation des associations assimilées à des professionnels
- Contrôles de terrain des bacs présentés à la collecte par les professionnels
- Mise en place d'actions de protection des agents contre les incivilités
- Remplacement des bacs non-conformes toujours présent sur le territoire de la CC Forez-Est
- Mettre à jour la pièce jointe intégrée à la facture de la REOM

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Annexe (tonnages déchèteries)

	Déchèterie Feurs			Déchèterie Panissières			Déchèterie Chazelles-sur-Lyon			Déchèterie Epercieux-Saint-Paul			Déchèterie Montrond-les-Bains			TOTAL 5 déchèteries		
	2024	2025	Evolution %	2024	2025	Evolution %	2024	2025	Evolution %	2024	2025	Evolution %	2024	2025	Evolution %	2024	2025	Evolution %
Carton	260,42	249,76	-4%	64,40	70,04	9%	175,98	202,14	15%	157,83	178,30	13%	89,28	109,30	22%	747,91	809,54	8%
Ferraille	99,44	105,26	6%	85,84	94,80	10%	117,66	133,24	13%	163,08	170,08	4%	91,26	109,44	20%	557,28	612,82	10%
Déchets verts déchèteries	1 295,13	1 206,46	-7%			16%							1 120,12	1 088,56	-3%	5 636,74	5 637,14	0%
Déchets verts plateformes				844,77	981,07		1 291,00	1 356,13	5%	850,00	978,96	15%						
Déchets verts CTM													235,72	25,96	-89%			
Gravats	735,66	788,44	7%	376,98	373,64	-1%	1 062,30	1 121,56	6%	1 030,92	969,10	-6%	634,06	660,76	4%	3 839,92	3 913,50	2%
Tout venant enfoui	1 441,84	861,97	-0,36%	450,48	320,21	18%	762,68	535,84	17%	1 184,48	716,30	0,79%	740,54	489,08	10%	4 580,02	2 923,40	6%
Tout venant valorisé		574,65			213,47			357,22			477,54			326,06			1 948,94	
Pneus	27,82	28,28	2%	19,38	19,92	3%	18,02	24,78	38%	16,26	20,28	25%	9,82	9,38	-4%	91,30	102,64	12%
Bois	489,68	559,68	14%	270,94	299,34	10%	466,12	554,78	19%	590,18	629,06	7%	338,72	437,16	29%	2 155,64	2 480,02	15%
Batteries							2,89	4,95	71%				2,44	2,90	19%	5,33	7,847	47%
Huiles minérales	7,90	9,05	15%	4,74	4,59	-3%	6,41	8,06	26%	6,73	8,02	19%	3,30	4,10	24%	29,08	33,82	16%
Huiles alimentaires	1,48	1,48	0%	0,86	0,95	11%	1,14	1,33	17%	1,43	1,24	-13%	1,65	0,57	-65%	6,55	5,56	-15%
Piles	0,84	1,41	68%	1,23	1,86	51%	1,90	2,74	44%	1,37	2,54	86%	0,72	1,03	43%	6,05	9,571	58%
Toner d'impression	0,09	0,22	149%	0,09	0,00	-100%	0,20	0,30	54%	0,20	0,29	45%	0,05	0,18	237%	0,63	0,985	57%
Capsules Nespresso							0,25		-100%							0,25	0,00	-100%
Plâtre	82,88	90,14	9%	51,28	51,10	0%				84,18	88,18	5%				218,34	229,42	5%
Amiante	49,98	42,54	-15%													49,98	42,54	-15%
DDM	5,13	16,66	225%	9,07	9,12	1%	11,32	24,29	115%	9,56	13,16	38%	6,14	11,65	90%	41,21	74,88	82%
ECO DDS dont ODP	14,03	16,66	19%	10,50	11,69	11%	16,73	17,81	6%	17,06	20,62	21%	11,28	14,45	28%	69,60	81,22	17%
Lampes et néons	1,33	0,83	-37%	0,51	0,40	-22%	0,85	0,66	-23%	0,81	0,41	-49%	0,20	0,49	142%	3,71	2,794	-25%
DEEE	134,63	142,24	6%	80,28	79,08	-1%	121,52	136,20	12%	141,29	155,62	10%	91,41	116,13	27%	569,13	629,265	11%
DEA / ABJ et jouets	594,14	619,49	4%	395,34	439,14	11%	362,10	388,70	7%	453,93	481,68	6%	346,60	388,90	12%	2 152,11	2 317,91	8%
ABJTH	0,00	0,28	0%	1,08	1,24	15%	3,34	4,12	23%	3,82	5,16	35%	3,13	3,89	25%	11,36	14,690	29%
ASL	0,70	1,19	69%	1,82	2,01	10%	4,70	6,98	49%	5,24	5,34	2%	5,35	5,78	8%	17,81	21,286	20%
Caisson réemploi							31,08	29,06	-6%	30,48	29,11	-4%	15,71	16,22	3%	77,27	74,385	-4%
TOTAL	**5 243,11**	**5 316,67**	**1%**	**2 669,57**	**2 973,67**	**11%**	**4 458,19**	**4 910,88**	**10%**	**4 748,84**	**4 950,97**	**4%**	**3 747,51**	**3 821,98**	**2%**	**20 867,22**	**21 974,17**	**5%**
Part CCMDL à déduire								**2 479,88**									**2 479,88**	
Part LFA à déduire														**514,74**			**514,74**	
Part CC Forez-Est vers SEM à ajouter																	**2 571,85**	
Andrézieux-Bouthéon																	*1 683,98*	
Saint-Galmier																	*633,28*	
Saint-Héand																	*254,60*	
TOTAL CC FOREZ-EST CORRIGE																	**21 551,40**	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260112309B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026